

## SEMINAIRE

„Des droits pour les paysans et les ruraux : place à l'action ! »

15 novembre 2019, Luxembourg Lifelong Learning Center



Crédit photo: SOS Faim, M. Lefebvre

**Après l'adoption de la Déclaration des droits des paysans par les Nations unies en 2018, comment le Luxembourg peut-il s'atteler à la mettre en œuvre à travers sa politique agricole et sa politique de coopération au développement ?**

organisé par



frères des hommes  
CONSTRUISONS ENSEMBLE  
UN MONDE PLUS JUSTE





# TABLE DES MATIÈRES

<b>Liste des acronymes</b> .....	page 4
<b>Mot d'accueil et d'introduction</b> ..... Raymond Weber	page 5
<b>Introduction - Pourquoi l'adoption de la Déclaration ouvre t-elle une nouvelle ère ?</b> ..... Henry Saragih	page 7
<b>Table ronde - Le chemin vers la Déclaration des Nations Unies: un bel exemple de la mobilisation de la société civile</b> .....	page 8
Geneviève Savigny.....	page 8
Melik Özden.....	page 9
Astrid Bouchedor.....	page 10
Massa Kone.....	page 11
<b>Les articles phares de la Déclaration: de nouvelles normes et leurs implications</b> ..... Christophe Golay	page 13
<b>Un exemple de mobilisation nationale: la Suisse</b> ..... Melik Özden	page 16
<b>Le droit aux semences et à la biodiversité cultivée</b> ..... Frank Adams	page 17
<b>Abolir les discriminations envers les femmes et les populations rurales</b> ..... Mairama Haman Bello	page 19
<b>Le droit à l'alimentation et à la souveraineté alimentaire</b> ..... Ibrahim Diori	page 20
<b>Le droit à la participation citoyenne</b> ..... Ronaldo Galeano	page 21
<b>Le droit à la terre et aux autres ressources naturelles</b> ..... Massa Kone	page 22
<b>Le soutien du Luxembourg à la Déclaration</b> ..... Jean Feyder	page 23
<b>Quelle mise en oeuvre par le Luxembourg ?</b> ..... Paulette Lenert	page 26
<b>Table ronde - Les grands défis posés par les acquis de la Déclaration</b> ..... Pierre Treinen.....	page 29 page 29
<b>Conclusions</b> ..... Raymond Weber	page 31
<b>Remerciements</b> .....	page 33



frères des hommes  
CONSTRUISONS ENSEMBLE  
UN MONDE PLUS JUSTE



## LISTE DES ACRONYMES

- ACP** Afrique, Caraïbes et Pacifique
- APD** Aide Publique au Développement
- APE** Accords de Partenariat Économique
- APESS** Association pour la Promotion de l'élevage au Sahel et en Savane
- ASTM** Action Solidarité Tiers-Monde
- CADHP** Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples
- CCI** Central Campesino Independiente
- CETIM** Centre Europe Tiers-Monde
- CFSI** Comité Français pour la Solidarité Internationale
- CGLTE OA** Convergence Globale des Luttés Pour la Terre et l'Eau - Ouest Afrique
- CNOP** Coordination Nationale des Organisations Paysannes
- CUC** Comité de Unidad Campesina
- DDP** Déclaration des Droits des Paysans
- DGF** Directives pour la Gouvernance Foncière
- DPI** Droits de Propriété Intellectuelle
- FAO** Food and Agriculture Organization
- FDH** Frères des Hommes
- FIAN** FoodFirst Information and Action Network
- FSPI** Federasi Serikat Petani Indonesia
- LVC** La Via Campesina
- OMC** Organisation Mondiale du Commerce
- MST** Mouvement des Sans Terre
- ODD** Objectifs de Développement Durable
- ONGD** Organisation Non Gouvernementale de Développement
- ONU** Organisations des Nations unies
- PAC** Politique Agricole Commune
- PIDESC** Pacto Internacional de Derechos Económicos, Sociales y Culturales
- SEED** Som fir d'Erhalen an d'Entwécklung vun der Diversitéit
- SER** Service Économique Régional
- SPI** Serikat Petani Indonesia
- TIRPAA** Traité International sur les Ressources Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture
- UE** Union européenne
- UNDROP** United Nations Declaration on the Rights of Peasants and Other People Working in Rural Areas

**Mot d'accueil et introduction :**  
**Raymond Weber**, président de **SOS Faim**

„Au Nord comme au Sud, beaucoup trop de groupes humains ou de classes de populations sont victimes de formes insidieuses d'abandon. Laissés sans protection et de plus en plus exposés à des risques accrus, ils font l'expérience de multiples vulnérabilités. Celles-ci sont d'ordre sécuritaires, économiques, politiques, juridiques, symboliques, psychologiques, environnementales, spirituelles. L'insécurité humaine, l'indigence économique, la précarité alimentaire, les défis écologiques, les crises du politique et de la mutualité, les crises du symbolique sont certaines de leurs expressions. Elles sont souvent inter-sectionnelles et se renforcent mutuellement.

Mises ensemble, elles sapent les capacités des individus, groupes et communautés vulnérabilisées à faire corps, fragilisent leur existence et entravent leur bien-être. Elles compromettent aussi leur épanouissement et portent atteinte à leur dignité, rendant plus difficile la réalisation de l'humaine aspiration à une vie saine et digne ».

Je me suis permis

d'emprunter cette citation à l'argumentaire des 3<sup>èmes</sup> Ateliers de la Pensée. Pour faire face à cette situation de multiples vulnérabilités, les artistes et intellectuels réunis récemment à Dakar proposent une

« dévulnérabilisation » et une résilience, afin de pouvoir développer une nouvelle « pensée de la vie et de l'en-commun ».

Christiane Taubira, dans une intervention très remarquée, a ajouté : « Je le dis sereinement : nous sommes les survivants obstinés, opiniâtres, pugnaces et surtout des résilients magnifiques. Du malheur, nous avons fait un puits d'empathie et une puissance créatrice. Nous sommes capables, parce que nous sommes déjà réparés, de réparer le monde, les mondes, et de réparer ceux qui ont besoin de se réparer. »

Comment mieux contextualiser la Déclaration des Nations unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales qui est l'aboutissement d'une lutte de plus de 17 ans de la Via Campesina, de ses 182

organisations membres dans 81 pays répartis sur tous les continents et des alliés qu'elle a su trouver notamment auprès du CETIM et de la FIAN, ainsi qu'auprès d'une majorité de pays, représentant les ¾ de la population mondiale, pour faire adopter, en décembre de l'année dernière, par l'Assemblée générale des Nations unies, un texte fort et mobilisateur pour l'avenir ?

Je ne vais pas entrer dans les détails, ni de la Déclaration, ni des actions à entreprendre maintenant. D'autres, plus compétents que moi, le feront tout au long de cette Journée organisée conjointement par FDH, l'ASTM, SOS Faim et le Cercle des ONGD que je voudrais remercier bien sincèrement d'avoir pris cette initiative ensemble. J'aimerais profiter de l'occasion pour souhaiter, au nom de nous tous, un bel 50<sup>e</sup> anniversaire à nos amis de l'ASTM.

Permettez-moi, cependant, de faire quelques remarques un peu plus personnelles qui pourraient éventuellement être utiles dans nos discussions.

Une première remarque concerne le processus de fabrication de cette Déclaration. Née dès les années 1990 au sein de la Fédération des syndicats paysans indonésiens (FSPI) et grâce à la personnalité exceptionnelle de Henry Saragih, l'idée de conférer des

droits aux paysans a été reprise par la Via Campesina qui a su construire, méthodiquement et en prenant le temps qu'il fallait, les alliances nécessaires, avec des ONGD et ensuite avec des États, pour faire aboutir, d'abord au sein de la Commission des droits de l'homme, puis du Conseil des droits de l'homme à Genève, enfin à l'Assemblée générale des Nations unies, un texte précurseur qui va marquer la législation internationale, en garantissant l'accès à la terre, à l'eau, aux semences et à d'autres ressources et moyens agricoles, ainsi qu'aux services publics adéquats. Ce texte, avec ses 28 articles, confère surtout aux paysans et aux autres personnes travaillant dans les zones rurales, une nouvelle dignité et servira de base à l'instauration progressive de la souveraineté alimentaire, en donnant aux paysans une stratégie de plaidoyer et un outil performant pour s'orienter dans la poursuite de la



lutte pour une autre agriculture et une autre alimentation.

Tout ce processus, même s'il peut paraître un peu long, montre de manière exemplaire comment une idée portée et développée par la société civile peut progressivement se transformer en un texte juridique adopté par les États, tout en renforçant les capacités des délégations paysannes, ainsi que des mouvements sociaux et citoyens alliés, en matière d'argumentation, de prise de parole et de plaider. C'est ce processus de négociation qui confère une légitimité exceptionnelle à cette Déclaration. Ajoutons le fait que la Déclaration ne comprend pas seulement des droits pour les paysans, mais aussi des obligations pour les États qui sont obligés d'agir pour assurer les droits des paysans et non pas seulement de s'abstenir de les violer sans rien faire pour les réaliser concrètement, tout comme il est dit à l'article 17, que « les États prendront des mesures appropriées pour procéder à des réformes agraires, afin de faciliter un accès large et équitable à la terre et aux autres ressources naturelles ».

**„Au fond, c'est cela l'une des originalités et des forces de ce processus : les paysans ne sont pas allés chercher les États pour qu'ils leur donnent des droits ; ils leur ont demandé de reconnaître ceux qu'ils avaient eux-mêmes déjà définis.“**

Une deuxième remarque concerne la position de l'Union européenne vis-à-vis de cette Déclaration. Tout comme je suis fier de l'approbation, par le Luxembourg et le Portugal, de la Déclaration, j'ai honte de la position, d'abord de refus, puis d'abstention, de la plupart des pays de l'UE. L'argument principal de cette position était la non-reconnaissance des paysans en tant que groupe, parce que, apparemment, les paysans ne forment pas un groupe de population assez homogène permettant une définition stable des bénéficiaires de ces droits. Tout comme il y avait le refus d'une reconnaissance de droits collectifs, ce qui équivaut à refuser que les paysans aient des droits leur permettant de reprendre le contrôle de leurs outils de travail et de leur existence. Ne pas reconnaître les paysans comme une catégorie de population, avec une identité propre, revient, d'une certaine manière, à nier leur existence et à les vouer à disparaître au profit des conglomérats agro-industriels, mis en avant par la Commission Européenne comme le futur de l'agriculture.

Aujourd'hui, après les peuples autochtones, les paysans deviennent une catégorie de droit. Par la déclaration de leurs droits, sont reconnues non

seulement leur existence, mais aussi leur valeur, qu'il s'agisse de nourrir les peuples, de conserver l'environnement et la biodiversité ou encore de maintenir une vie rurale.

Combien j'aurais aimé que l'Union européenne eût été à la pointe d'un tel combat, pour redonner dignité et fierté aux paysans ! Ne désespérons que l'UE reconnaîtra finalement ces droits des paysans et participera activement à la mise en œuvre de la Déclaration.

Une troisième remarque concerne l'utilisation de cette Déclaration comme un outil de lutte pour un avenir commun. Sans nier les obligations des États, c'est surtout aux paysans et à la société civile de s'en servir pour changer la situation et le modèle agricole actuels. Il est aujourd'hui nécessaire que la Via Campesina, ensemble avec tous leurs alliés de la société civile et des gouvernements, développe une stratégie cohérente pour la défense des droits tels que : le droit à la terre et aux autres ressources naturelles, le droit aux semences, le droit à un revenu et à des moyens de subsistances décentes ainsi qu'à l'accès aux moyens de production nécessaires, le droit à l'alimentation et à la souveraineté alimentaire, le droit à la sécurité sociale et le droit à la participation.

Si la Déclaration est déjà nécessaire et utile, il faudra sans doute non seulement viser à rendre tous les droits effectifs, mais viser aussi à la renforcer encore, en s'orientant vers une Convention, par exemple, qui a une valeur juridique plus contraignante, voire, comme le propose Melik Özden, directeur du CETIM, prévoit un contrat social entre les paysans et les autres secteurs de la société. Car la lutte pour les droits des paysans dépasse les seuls paysans. Aujourd'hui, la violation de leurs droits va le plus souvent de pair avec des atteintes portées à l'environnement, à la sécurité humaine, à la santé. Dans son souci de « dévulnérabilisation » et de résilience, cette Déclaration pourra être aussi un outil de paix et un instrument de démocratie.

Enfin, elle est aussi pensée pour le long terme, dessinant en creux un futur commun possible, grâce à une participation des paysans et travailleurs aux décisions et mises en œuvre de politiques agricoles, assurant ainsi une vraie coopération entre États et peuples.

Une quatrième et dernière remarque : quelles suites donner à la réunion d'aujourd'hui qui rassemble de multiples énergies du Nord et du Sud ? Quelles suites donner surtout ici au Luxembourg, pour notre pays, en l'intégrant dès maintenant tant dans les réflexions et actions du Comité interministériel des droits de l'homme que dans les programmes d'éducation à la citoyenneté mondiale de nos ONGD ? Mais aussi, en activant nos canaux diplomatiques et les réseaux

européens des ONGD, pour faire reconnaître ces droits des paysans auprès des États de l'Union européenne et pour influencer non seulement sur la réforme de la PAC, mais aussi sur les relations entre l'Union européenne et les ACP ?

Une Alliance entre les pouvoirs publics et la société civile serait sans doute la bienvenue !

En réitérant mes remerciements aux organisateurs et aux intervenants et participants de cette journée, je vous souhaite des échanges stimulants, des discussions franches et utiles, débouchant sur des pistes d'action ambitieuses et concrètes."

### **Introduction: Pourquoi l'adoption de la Déclaration ouvre-t-elle une nouvelle ère ?** **Henry Saragih**, Secrétaire général de l'organisation paysanne internationale **Via Campesina**

Le Luxembourg a joué un rôle majeur dans l'adoption de la Déclaration et il peut continuer à jouer un rôle important dans son implémentation. Entre 2010 et 2012, le Luxembourg, aux côtés de l'Afrique du Sud, de la Bolivie, de Cuba, de la Suisse, du Venezuela, de l'Indonésie, de l'Inde et bien d'autres, ont été parmi les plus actifs à supporter les premières tentatives de protection internationale des droits des paysans.

En tant que nouvel outil international de droits humains, la Déclaration des droits des paysans et des personnes vivant en zone rurale a été adoptée en septembre 2018 par le Conseil des droits de l'homme et par l'Assemblée générale des Nations unies en décembre 2018. L'apport et le soutien de certains pays, par le biais de leur délégation, ont permis cette adoption. Des pays comme le Luxembourg, la Suisse ou le Portugal ont contribué à cette réussite. À présent, la Déclaration se trouve dans une phase d'implémentation, ce qui implique du monitoring et du reporting par les Nations unies. La Déclaration est née sous l'impulsion directe des paysans et a pour but de les protéger face aux méfaits de la mondialisation.



**„La Déclaration représente un symbole fort qui indique que les paysans du monde ne sont pas seulement les bénéficiaires des politiques; ils peuvent aussi s'affirmer en tant que policy maker et être à l'initiative de politiques.“**

Il faut rappeler que les origines de la Déclaration émanent de revendications faites en Indonésie, qui ont permis, grâce notamment au travail de la Via Campesina et de la coopération entre les acteurs et les pays, l'adoption d'un texte protecteur pour la classe paysanne au plus haut niveau politique.

En 2010, le Conseil des droits de l'homme a chargé le Comité consultatif d'entreprendre une étude préliminaire sur les moyens de faire progresser davantage les droits des personnes travaillant dans les zones rurales, y compris les femmes, en particulier les petits exploitants engagés dans la production de denrées alimentaires et/ou d'autres produits agricoles.



Message vidéo d'Henry Saragih

En 2011 et 2012, le Comité consultatif a soumis deux études, conformément aux résolutions du Conseil des droits de l'homme. En septembre 2012, lors de sa 21<sup>ème</sup> session, le Conseil a adopté la résolution visant à créer un groupe de travail intergouvernemental sur les droits des paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales, sur la base du projet soumis par le Comité consultatif. Le groupe de travail, réuni pour la première fois en 2013, restera actif jusqu'à l'adoption de la Déclaration en 2018. Même après l'adoption, la Via Campesina reste active dans son implémentation en proposant notamment des formations et en faisant connaître la Déclaration au plus grand nombre.

## Table ronde - Le chemin vers la Déclaration des Nations unies: un bel exemple de mobilisation des acteurs de la société civile

modération par **Marine Lefebvre, SOS Faim**

Comment faire sortir de l'invisibilité juridique et politique, le monde paysan, fort de quelques 500 millions de personnes ?

Après 20 ans de luttes, ce qui au départ n'était qu'une réaction contre des injustices, a donné naissance à une Déclaration des paysans pour ensuite éclore en « Déclaration des Nations unies ». Les intervenants vont nous aider à retracer le processus qui a permis l'adoption d'une telle Déclaration.

### Geneviève Savigny, Confédération paysanne, France



Au niveau mondial, le monde paysan fournit 70% de l'alimentation.

La Via Campesina a joué un rôle crucial dans l'élaboration et la promotion de la Déclaration des droits des paysans. LVC est un mouvement basé sur un réseau d'organisations nationales et régionales, et qui fonctionne grâce au travail d'un petit secrétariat international qui est actuellement au Zimbabwe à Harare, avec assez peu de permanents, qui organisent de nombreuses activités pour défendre la communauté paysanne.

Pour comprendre notre prise en main de la question des droits des paysans suite à l'initiative d'Henry Saragih et du SPI (Serikat Petani Indonesia), son organisation indonésienne, il faut dire tout d'abord qu'Henry est rentré dans le comité d'organisation international de LVC, le CCI, qui agit comme le représentant des paysans et des paysannes. Il a réussi à mettre en évidence la nécessité pour les paysans, à travers les outils juridiques, de disposer de moyens de

défense face à toutes les violations de leurs droits. Pour l'Indonésie, on peut citer l'accaparement de terres, les expulsions par les grands groupes exploitant l'huile de palme. Lors de la création de l'OMC et avec la généralisation des règles de l'accord sur l'agriculture qui allaient obliger tous les pays à importer de la nourriture, les paysans ont compris d'emblée qu'ils allaient être « détruits » par ces accords. Dans tous les pays et sur tous les continents, on a senti que c'était la lutte prioritaire. C'est la lutte contre l'OMC, passée par Seattle, par Doha ou Porto Allègre qui a mobilisé la grosse partie de notre énergie. On a aussi beaucoup travaillé sur la souveraineté alimentaire, concept qui est de dire que la sécurité alimentaire basée sur le seul accès à l'alimentation n'est pas profitable aux paysans.

**„Ce que nous voulons et exigeons c'est d'être capables de nourrir nos populations et donc de baser la sécurité alimentaire sur le droit des communautés, des peuples et des citoyens, de définir leur système alimentaire basé sur la production paysanne.“**

Le concept de souveraineté alimentaire, d'abord flou, a été alimenté par différentes réunions et groupes de travail pour être ensuite mieux défini et pour que l'on puisse mieux se l'approprier. Étoffé, il est ensuite devenu un véritable outil de lutte. Nous avons aussi travaillé auprès de la FAO et autour des notions d'agroécologie, qui est une façon de concevoir l'agriculture avec la nature et qui est un véritable chemin vers la souveraineté alimentaire.

La question des droits humains a été une question de fond et de débats qui a permis d'établir la base du lien avec les institutions. Qu'allons-nous faire ? Comment nous intégrer dans ce monde qu'on connaît mal ? La réflexion du SPI d'utiliser les droits humains a permis d'établir, dès 2002, une première version de la Déclaration, avec une dizaine d'articles, mais qui mettait déjà en lumière les problématiques de droit à la terre, du droit aux semences, du droit à l'information, à l'éducation, à la participation. Il y avait donc là une base établie sur nos besoins, sur nos droits, nécessaire à la sécurisation de la fonction paysanne. Nous avons beaucoup travaillé sur la Déclaration en parallèle avec un travail qui a été fait sur l'observation de violations des droits pour en faire des rapports auprès des institutions. Dans le processus même du travail sur la Déclaration, Henry l'a rappelé, il y a eu différentes réunions, à Jakarta notamment, au début des années 2000, de façon à disposer d'une Déclaration. En 2008, le travail s'est accéléré à la suite de la crise alimentaire quand la hausse brutale du prix des produits a entraîné des émeutes de la faim dans un certain nombre de pays. La communauté internationale a alors commencé à se

préoccuper de l'agriculture et à la définir comme enjeu stratégique, en tentant de résoudre les problèmes soulevés par la crise alimentaire. L'intervention des paysans et des ONG a été très importante pour trouver une réponse dans le monde paysan plutôt qu'à nouveau dans l'importation, méthode privilégiée par la banque mondiale et par des tas d'autres acteurs politiques, dont le président français de l'époque, Nicolas Sarkozy, qui voulait recréer un organisme international alors que la FAO et le Comité de sécurité alimentaire existaient déjà et pouvaient être revitalisés. La Déclaration a donc été renforcée et son texte a été amélioré grâce aux réunions de travail. LVC a ensuite validé la version finale de sa Déclaration lors de la cinquième conférence internationale de la Via Campesina, à Maputo au Mozambique, en octobre 2008. En 2009, la réunion du bureau de LVC a finalement validé le texte dans une ultime étape. Je faisais moi-même partie de l'organisation nationale et j'avais une collègue membre de la CCI internationale, qui a essayé de nous lancer dans la mise en application européenne de la Déclaration. Nous sentions à l'époque que le texte était important et qu'il était surtout fondateur. En 2012, un article de notre collègue de l'association suisse Uniterre, qui était déjà bien impliquée dans le processus puisqu'ils sont basés à Genève, indiquait que le travail allait évoluer et engendrer la création d'un groupe de travail international au niveau du Conseil des droits de l'homme. L'article rappelait également que la Suisse s'était abstenue, faisant avancer le processus, et que la plupart des pays européens s'étaient opposés à ce travail ! En 2013 nous sommes rentrés dans le processus et avons intégré le groupe de travail et en Europe, nous sommes parvenus à faire évoluer les positions. Le Portugal en 2017, et ensuite le Luxembourg, se sont joints en faveur de la Déclaration et ont justement permis de nous réunir aujourd'hui pour ce séminaire.

### **Melik Özden, CETIM, Suisse**

Le grand mérite revient aux organisations paysannes, avec à leur tête la Via Campesina, qui a porté cette initiative jusqu'au bout, en sachant notamment créer des alliances à tous les niveaux, qu'il soit régional, national ou international, avec des acteurs provenant de différents secteurs, des gouvernements, des académiques, des experts, etc.

Ce travail a été déterminant dans le succès de ce processus et il n'est pas fini puisque nous devons à présent tout mettre en œuvre pour exiger la mise en œuvre de cette Déclaration. Le CETIM, c'est vrai, a joué un rôle pivot dans l'introduction de ce dossier à l'ONU, dans le processus de négociations et dans l'adoption de la Déclaration. Pourquoi ? En deux mots, la principale thématique du CETIM est la question de développement. Dans cette question de développement, la paysannerie prend une place très importante. En tant que centre de recherche et de publication, le CETIM a beaucoup travaillé avec des organisations paysannes, déjà avant la création de la Via Campesina.



**„Après sa création, l’alliance avec la Via Campesina a permis d’établir une relation de travail basée sur la lutte contre les politiques néo-libérales qui détruisent la paysannerie.“**

Le travail commun avec différents acteurs a permis de faire avancer le dossier. Avant son introduction à l'ONU, il a fallu „préparer“ le terrain. Cela signifie qu'à l'époque, alors que l'OMC venait d'être créée dans un contexte de libéralisation agricole, qui mettait la pression sur la paysannerie et qui renforçait le monopole de l'agrobusiness alimentaire, nous avons dénoncé les violations de droits humains auprès des instances de l'ONU. Ensuite, nous avons accueilli à Genève et organisé des formations pour les cadres de la Via Campesina. L'idée était à la fois de donner aux paysans un véritable outil, et donc leur possibilité de recours à l'ONU, dans le cadre des droits humains tout en effectuant un travail d'information et de sensibilisation, à la fois auprès des États, auprès d'autres ONG mais aussi auprès des experts, des fonctionnaires de l'ONU et autres. Dans ce travail-là, FIAN international, qui est spécialisée dans le droit à l'alimentation, faisait partie des toutes premières organisations à avoir rejoint le mouvement en soutenant et appuyant le processus. Il faut dire aussi que dans le travail d'information et de sensibilisation, deux rapporteurs sur les droits à l'alimentation nous ont aidé par leurs rapports et leurs études, à savoir Jean Ziegler et Olivier de Schutter. Il faut aussi souligner le rôle qu'a joué Christophe Golay qui était toujours dans l'ombre, puisqu'à l'époque il effectuait son doctorat sur le droit à l'alimentation, en travaillant avec le CETIM, où il avait été accueilli dans le cadre d'un service civil. Il a mis ses connaissances et sa force de travail au service des

paysans et travaille désormais à l'Académie des droits humains à Genève. Il est devenu lui-même une autorité dans ce domaine, à la fois dans le droit à l'alimentation et dans le domaine des droits des paysans. Comme je le disais au début, cette alliance entre la Via Campesina s'est élargie à d'autres organisations rurales comme auprès des pêcheurs, des éleveurs, des syndicats de travailleurs agricoles mais aussi dans d'autres secteurs de la société civile de solidarité régionale, nationale ou internationale. Tout le mérite de cette progressive construction d'alliance revient à la Via Campesina et c'est ce qui nous a permis de faire avancer le processus. Via Campesina avait déjà un processus interne pour adopter sa propre Déclaration, ce qui a été fait à Jakarta en juin 2008, et a ensuite décidé de saisir l'ONU pour une adoption dans le but de faire de la Déclaration un document officiel. Dans l'introduction de ce dossier, une fois la décision de saisir l'ONU arrêtée par la Via Campesina, tout le processus de négociations a été mené par la Bolivie, qui a assuré la présidence du Groupe de travail intergouvernemental et qui a excellemment bien travaillé. À l'introduction du dossier, on a eu une étude du Comité consultatif, qui est un organe d'experts subsidiaire du Conseil des droits de l'homme, et Cuba et d'autres pays comme le Luxembourg ont fait avancer la résolution pour créer un tout premier mandat. D'ailleurs à l'époque, il y avait un ambassadeur à Genève qui venait du Luxembourg et qui s'appelle Jean Feyder, qui est d'ailleurs dans la salle, qui nous a apporté une aide précieuse. Tous ces préparatifs nous ont permis de passer à travers les codes de l'ONU qu'il a d'abord fallu identifier et assimiler, grâce à l'aide de Cuba et du Luxembourg. D'autres pays, je pense notamment à l'Afrique du Sud dont Henry Saragih a rappelé le soutien lors de son intervention, ont apporté une aide cruciale. Je le rappelle, ce qui a été décisif dans ce processus est l'alliance qui a été formée depuis le début. Pour la mise en œuvre de la Déclaration, nous devons procéder de la même manière. Nous disposons d'une déclaration et désormais, nous nous devons d'agir pour que ce document ait une utilité pour la cause paysanne. Nous devons continuer à travailler avec des alliances larges et fortes, à tous les niveaux, qu'il s'agisse du domaine régional, national ou international. Je vous recommande fortement la lecture du livre que nous avons publié, **„La Déclaration de l'ONU sur les droits des paysans.ne.s - Outil de lutte pour un avenir commun“** (Hubert, C., 2019. PUBLICETIM n°42, éditions du CETIM) et qui décrit précisément le travail entrepris.

### **Astrid Bouchedor, FIAN Belgique**



FIAN est une organisation internationale qui consacre son travail à la lutte pour la réalisation du droit à une alimentation adéquate et à la nutrition pour tous. Dans le travail de FIAN, l'appui aux mouvements sociaux et aux mouvements paysans a toujours été central. Depuis 1999, FIAN collaborait déjà avec la Via Campesina dans le cadre de la campagne mondiale pour une réforme agraire. C'est à ce moment-là que la Via Campesina est venue trouver FIAN en demandant son appui pour porter ses revendications auprès du Conseil des droits de l'homme concernant la Déclaration des droits des paysans. Il faut savoir que la vision défendue par FIAN est celle d'un monde sans faim, qu'on ne pourra jamais atteindre sans la protection et la réalisation des droits humains, des paysans et paysannes et de tous les acteurs du monde rural, qui sont les principaux producteurs de l'alimentation

consommée partout dans le monde. Cela avait du sens de soutenir ce processus parce qu'au-delà de défendre les droits des paysans, paysannes, c'est notre droit à l'alimentation à tous qui est menacé. Voilà un peu comment FIAN s'est reconnu dans ce processus. Le rôle que FIAN a joué est assez divers et varié dans l'élaboration et la négociation de la Déclaration. Je n'y reviendrai pas car nous avons déjà bien détaillé les étapes du processus institutionnel. Je voulais plus prendre le temps d'expliquer pourquoi une déclaration de droits humains, pourquoi la Via Campesina est allée trouver le Conseil des droits de l'homme. Quelle est la spécificité d'une approche droits humains ? / (ce qui est aussi l'angle d'analyse de FIAN) / Comment avons-nous pu épauler la Via Campesina dans ce travail ? Une approche de droits humains parle de détenteurs de droits. On n'est pas sur une énonciation de bénéficiaires mais de porteurs / détenteurs de droits, ce sont eux les acteurs.

**„Ils ne se posent pas en tant que bénéficiaires mais bien en sujets de droits. Ils sont donc en capacité de formuler des revendications et ce point est très spécifique à l'angle d'analyse par rapport à toutes les politiques de coopération au développement où on va cibler des populations en tant que bénéficiaires.“**

Là on est vraiment sur un angle sujets de droits. Porter des revendications, donc ce droit à revendiquer des détenteurs de droits, va être rendu possible par un renforcement des capacités des populations les plus vulnérables, puisqu'on a toujours une attention particulière dans une approche droits humains aux populations les plus discriminées, c'est-à-dire les groupes marginalisés, les groupes les plus vulnérables et ce sont eux qui vont être en capacité de revendiquer leurs droits et donc en capacité d'exiger auprès de ceux qui sont redevables, les États, de réaliser leurs obligations. On arrive à un autre pendant qui est pertinent, c'est l'obligation des États. Les États ont des obligations selon les traités qu'ils ont signés et doivent donc rendre des comptes.

**„C'est en ça qu'une Déclaration est forte et porteuse puisqu'elle a toujours un pendant avec des droits pour les détenteurs et des obligations pour les États.“**

Avec ces obligations, on a aussi des mesures de réparation qui vont avec. On est donc dans un cadre qui est protecteur. Enfin, un autre intérêt d'une approche de droits humains, c'est qu'elle nous permet de changer les paradigmes, c'est-à-dire qu'on va avoir une approche, une vision qui est holistique. On ne va pas uniquement s'intéresser au point de vue de l'individu mais également à celui de sa famille, de sa communauté, du contexte social, politique et économique. Cela nous permet de questionner et d'avoir une meilleure compréhension des rapports de force. On va s'intéresser à la fois aux groupes qui sont dépourvus de droits mais aussi aux groupes qui vont eux être susceptibles de menacer les droits des autres. Cela va donc nous permettre de mettre en évidence les causes profondes de la pauvreté, de la vulnérabilité, et on peut alors s'attaquer plus directement aux causes de ces discriminations subies par les paysans.

### **Massa Kone, Convergence globale des luttes pour la terre et l'eau d'Afrique de l'Ouest (CGLTE OA), Mali**



Vous n'êtes pas sans savoir qu'à cause du comportement des grands investisseurs, des multinationales en quête de fortune, les injustices sont nombreuses pour les personnes vivant dans la „nature“. Nous sommes dans une zone qui est agro-sylvo pastorale où 85% de la communauté vit de la terre, qu'il s'agisse d'agriculture, de l'élevage ou de la pêche. Même si nos droits semblent apparaître dans les différents traités ou dans les constitutions, en pratique, ils sont bafoués. Nous qui vivons dans les campagnes étions en quête d'outils qui peuvent nous aider à nous défendre face à toute l'injustice dont nous sommes victimes. C'est par le biais de nos syndicats paysans que nous avons connu la Via Campesina, et notamment la coordination nationale des organisations paysannes qui sont censées parler en notre nom.

**„Quand nous avons connu la Via Campesina, toutes les victimes d'accaparement, de déforestation, d'exploitation dans les zones minières où l'environnement est menacé, ou encore les victimes d'expulsion ou de persécution ont pu alors se rassembler.“**

En ce qui concerne la Déclaration des droits des paysans, il s'agit là d'un véritable outil. Vous savez que nos États ont ratifié des conventions concernant le droit à l'alimentation ou le droit à la santé mais aucune ne concernait le droit à la terre, explicitement écrit. Il n'y en a aucune. La Déclaration apparaît alors comme un outil dont on peut se servir. Après validation, la Déclaration pourra influencer la législation des États. FIAN et Via Campesina nous accompagnaient déjà dans notre lutte de convergence globale pour la terre et l'eau et avec de ces organisations et beaucoup d'autres, nous nous sommes saisis du draft de la déclaration paysanne. Lors d'une caravane (ndlr: Caravane ouest africaine sur le droit à la terre et à l'eau) nous avons assuré la diffusion de la Déclaration pour que les paysans puissent se l'approprier et que des outils pour défendre leurs droits émergent. Culturellement, il y a beaucoup de diversité. Les relations continentales des zones ne sont pas les mêmes. Il y a eu une forte demande de retravailler sur la Déclaration pour faire des amendements en se basant sur ces différences. La première version était un draft. Après la caravane s'est tenu un atelier sous régional où les exploitants agricoles ouest africains, qui cultivent beaucoup la terre, ont pu proposer des amendements adaptés aux cultures agricoles ouest africaines. Le draft initial était loin d'être parfait mais il avait le mérite de prétendre défendre nos droits. Nous avons ensuite fait remonter ces amendements vers Genève, vers la Belgique grâce à l'aide de FIAN, en somme, vers toutes les branches de la Via Campesina pour que ces amendements, qui reflètent la réalité du terrain, soient pris en compte.

Après ces amendements, nous avons participé à des rencontres organisées par la Via Campesina, à Genève notamment, pour venir parler et avoir la possibilité de défendre nos idées avant d'amener le document vers les institutions. Grâce à ce travail et à la coopération des experts et des pays qui ont accepté de soutenir et de porter la Déclaration, comme la Bolivie par exemple, nous avons pu faire entendre le message des paysans. Ensuite, il nous a fallu nous-mêmes travailler avec nos instances nationales et nos propres gouvernements pour que notre pays vote en faveur de la Déclaration. Je me souviens qu'après notre sommet Union européenne / Union africaine à Abidjan, il a été nécessaire pour toutes les organisations de la convergence de discuter avec leurs instances politiques nationales pour sensibiliser et informer à propos de la Déclaration. Nous avions des copies de la Déclaration que chaque membre, à travers ses propres canaux, a tenté de faire connaître à son propre gouvernement pour entamer les discussions afin que celui-ci puisse voter rapidement. Au sein de la convergence, nous étions obligés de constituer des groupes pour aller voir les départements, ministères de l'agriculture, afin de leur parler de la Déclaration. Ces échanges étaient productifs mais il faut rappeler que le Ghana était très sceptique vis à vis de la Déclaration et qu'il la confondait avec les APE. Malgré les explications, il s'obstinait à penser que la Déclaration s'apparentait à un outil économique. On a pu faire remonter la Déclaration via la CNOP (Coordination nationale des organisations paysannes du Mali), qui assure le secrétariat de la Via Campesina, zone 2, en Afrique. Ce travail de mobilisation participative en faveur de la Déclaration et tout le travail qui a été entrepris pour sa validation grâce aux mouvements de lutte de base ont donc été bénéfiques. Aujourd'hui, nous sommes en quête de ces nouveaux droits pour avoir des instruments juridiques et défendre notre cause. C'est la raison pour laquelle nous avons été très actifs dans ce processus.

À qui la terre ?	À nous la terre !
À qui l'eau ?	À nous l'eau !
À qui les semences paysannes ?	À nous les semences paysannes !
Touche pas...	... à ma terre !
Touche pas...	... à ma terre !
Touche pas...	... à mes eaux !
Mon eau !	Ma vie !
Ma terre !	Ma vie !
Mes semences paysannes !	Ma vie !
On est pas ?	Fatigué !
On est pas ?	Fatigué !
On ira ?	Jusqu'au bout !

Slogan de la convergence globale des luttes pour la terre et l'eau d'Afrique de l'Ouest (CGLTE OA)

### En quelques mots: quelles sont les perspectives ouvertes par cette Déclaration ?

**Astrid Bouchedor:** „Je dirais que ce qui est très important aujourd'hui c'est de pouvoir diffuser la Déclaration, de pouvoir la traduire dans un nombre de langues suffisant, pour qu'elle puisse être appropriée et connue des principaux concernés, à savoir les paysannes / paysans et des acteurs du monde rural. Il est surtout nécessaire de permettre l'inscription de la Déclaration dans différentes lois nationales.“

**Massa Kone:** „Cette Déclaration est un outil de droit, qui peut nous servir et c'est également un instrument de paix. Nous devons nous en servir pour convaincre nos représentants et les chefs d'État, au lieu de dépenser des milliards dans les armes, de mettre ces milliards au service de la lutte contre les inégalités. Quand on vivra dans l'équité et dans le respect des droits de l'homme, personne ne prendra les armes.“

**Melik Özden:** „Il faut que cette Déclaration permette de garder les paysans sur leurs terres et d'éviter l'exode rural massif. Il faut aussi que la Déclaration permette de limiter le pouvoir des compagnies agro-alimentaires qui gardent le monopole sur le secteur alimentaire et aux paysans de retrouver une forme d'autonomie. Il est également nécessaire de voir la Déclaration devenir un rempart efficace contre les violations des droits humains. Enfin, il est primordial de former autour de la Déclaration afin que les paysans puissent s'approprier la Déclaration.“

**Geneviève Savigny:** „Il est important de dire que pour la première fois, nous disposons d'un texte qui parle des paysans et qui a la prétention de les défendre. Il est évident qu'il faut tout mettre en oeuvre pour diffuser le texte et le faire connaître au plus grand nombre.“

## Les articles phare de la Déclaration : de nouvelles normes et leurs implications Christophe Golay, Académie de droit international humanitaire et de droits humains à Genève

Dans la mise en œuvre de la Déclaration, il y a plusieurs approches. La première c'est de promouvoir toute la Déclaration. On a parlé de formation ce matin, avec la possibilité de faire des formations sur la Déclaration ou encore des conférences comme on le fait actuellement, un État peut aussi adopter une loi qui dit que la Déclaration fait partie du droit national par exemple. On peut aussi faire différemment, en appuyant la mise en œuvre de droits spécifiques de la Déclaration, par exemple à travers un projet sur le droit aux semences, sur le droit à la terre, ou sur le droit à un niveau de vie suffisant. Une autre manière de faire serait une approche par problématique. Par exemple, un jeune paysan pourrait faire une fiche d'information sur l'utilisation possible de la Déclaration par les jeunes paysans et paysannes, afin d'appuyer leur entrée dans l'agriculture, dans la paysannerie. Ça peut être aussi les filières lait. Comment ceux et celles qui travaillent dans la filière lait peuvent être aidés par la mise en œuvre de la Déclaration. Il y a



donc des perspectives infinies pour promouvoir la Déclaration. Il n'y a pas qu'un seul moyen et ce n'est pas en effectuant seulement une formation sur la Déclaration qu'on pourra la promouvoir.

Quelques mots sur les difficultés rencontrées pendant les négociations du texte. La première question c'était : doit-on avoir une Déclaration ou non ? Vous avez compris qu'il y avait certains États qui étaient contre le fait même d'avoir une Déclaration au début du processus, dont les États européens.

**„L'argument principal qu'on a mis en avant, ça a été la vulnérabilité, le fait que 80% des personnes qui ont faim dans le monde soient des paysans et paysannes et des personnes vivant dans le milieu rural. Le fait que 70% de ceux qui sont extrêmement pauvres dans le monde sont aussi issus des milieux ruraux. Et puis le fait que depuis 20 ans, le droit à l'alimentation est très utile et important mais qu'il a certaines limites.“**

Avec des collègues, j'ai beaucoup étudié l'impact des acquisitions de terre à large échelle sur le droit à l'alimentation, par exemple en Asie du sud. Quand vous avez l'État et l'entreprise qui viennent et qui disent, oui les paysans et paysannes vont perdre leur terre mais ils auront un travail dans la nouvelle industrie d'exportation qui va prendre place ici, les arguments basés sur le droit à l'alimentation sont limités. L'argument de l'État et de l'entreprise est que le droit à l'alimentation va être réalisé par un travail. Pour évaluer si cet argument est valable, on doit rester pendant des années, au Cambodge par exemple, pour évaluer l'impact des acquisitions de terre à large échelle sur le droit à l'alimentation des communautés paysannes à moyen et long terme. Ça prend du temps parce qu'ils ont perdu de la terre, et il faut déterminer qui a pu trouver du travail, à quelles conditions, etc. On voit par exemple au Nord du Cambodge que les populations autochtones sont discriminées et n'ont donc pas accès au travail. Au final, leur droit à l'alimentation est donc violé. Mais ça serait beaucoup plus simple, pour protéger les droits des paysans et des paysannes, de reconnaître que ceux et celles-ci ont le droit à la terre, et que ce droit est violé dès que l'État leur prend cette terre pour la donner à une entreprise, sans consultation ni compensation adéquates. Le fait qu'au début des négociations de la Déclaration, les anciens Rapporteurs spéciaux, Jean Ziegler et Olivier de Schutter, ont appuyé l'élaboration de la Déclaration, en disant que le droit à l'alimentation avait des limites, que le droit international n'était pas suffisant pour l'instant et qu'il était important d'avoir cette nouvelle Déclaration a été déterminant. Et puis il y avait aussi l'argument de la visibilité, parce que le fait d'avoir tous les droits des paysans et paysannes dans un seul texte, cela augmente la visibilité pour une meilleure protection de ces droits. Ensuite il y avait la deuxième question qui relevait du contenu de la Déclaration. Que devons-nous mettre

dans cette Déclaration ? Il y avait un débat entre « droits existants » et « droits nouveaux » et donc dans les droits existants, tous ceux qui ont été reconnus depuis une cinquantaine d'années, le droit à l'alimentation, le droit à la santé, au travail, à l'éducation, les droits civils et politiques, etc., tous ces droits sont dans la Déclaration, et ils ont été adaptés pour les spécificités et vulnérabilités des communautés paysannes. Il y a aussi eu une discussion sur les droits qui étaient considérés comme « nouveaux ». Ce qu'on a essayé de faire, pour défendre l'inclusion de ces droits « nouveaux », c'est de démontrer que les États les avaient déjà reconnus dans d'autres instruments internationaux – au sein du système des droits humains ou en dehors, par exemple à la FAO – c'est ce qu'on appelle le langage agréé, et cela a marché.

Un autre élément est important. Il faut savoir aussi que dans les négociations, il y a un moment où les différentes parties définissent leur « ligne rouge », soit la limite en-dessous de laquelle il ne faut pas aller, sans quoi la Déclaration ne vaut plus la peine d'être appuyée.

**„Les organisations paysannes et la Bolivie ont été très claires, en disant que s'il y avait une Déclaration sur les droits des paysans, il fallait impérativement que celle-ci comprenne le droit aux semences et le droit à la terre.“**

Il y avait un précédent, avec la Déclaration de l'ONU sur les droits des peuples autochtones – adoptée en 2007 – dans laquelle il y a le droit à la terre et au territoire et le droit aux semences. Il était donc exclu d'accepter moins, ce n'était pas possible. Mais il fallait quand même le courage de la Bolivie parce qu'au Conseil des droits de l'homme, il y a deux manières de négocier, la première c'est de dire qu'on veut un consensus et donc il faut faire le plus de compromis possible, et à la fin vous avez un texte qui est très mauvais mais vous avez tous les États qui l'acceptent, ou bien on va au vote et donc on doit se battre et on doit avoir la majorité et c'est ce qu'ont fait les Boliviens. Ils ont dit, on veut un texte qui est progressiste comme la Via Campesina l'a dit aussi, on préfère un texte progressiste, même si certains États votent contre et certains s'abstiennent, plutôt qu'avoir un texte qui n'est pas utile et qui n'est pas progressiste. Ensuite il y a eu une discussion sur les obligations des États. Comment les mettre dans la Déclaration ? La déclaration de la Via Campesina de 2009 et celle du Comité consultatif de 2012 représentaient une proclamation de droits, une énumération de droits où il n'y avait pas d'obligations pour les États. En fait, avec la Déclaration sur les droits des peuples autochtones, il y avait déjà plusieurs obligations et à un moment il y a eu une décision de reprendre les négociations et de dire, on inclut les obligations des États dans la Déclaration. Donc le texte est beaucoup plus long maintenant qu'il ne l'était au départ. Les obligations des États sont dans l'article 2, qu'on va voir plus tard, c'est assez détaillé, et ensuite dans chaque droit, dans chaque article il y a aussi les obligations des États. Vous avez une proclamation du droit et ensuite plusieurs paragraphes qui définissent les obligations des États et c'était vraiment une volonté pour que ce soit beaucoup plus précis et pour savoir exactement ce que les États doivent faire. Le dernier point qui était difficile dans les négociations, c'était de dire comment la Déclaration se positionnait par rapport au droit national et par rapport aux autres instruments de droit international, par exemple sur les droits de propriété intellectuelle. Sur ce point aussi la Bolivie a dû être très ferme, parce que les États disaient qu'il fallait mettre dans certains articles « en accord avec le droit national » ou « en accord avec les autres instruments internationaux », ce qui aurait voulu dire par exemple que le droit national et le droit international de la propriété intellectuelle prime sur le droit aux semences consacré dans la Déclaration. Tout ça a été refusé par la Bolivie, qui a dit qu'il ne fallait pas négocier là-dessus parce qu'...

**„ ... il faut que la primauté des droits humains sur le reste du droit international et sur le droit national soit clairement réaffirmée dans la Déclaration.“**

Cette primauté est en conformité avec la Charte des Nations unies qui dit qu'un des objectifs primordiaux des Nations unies c'est de promouvoir les droits humains et de protéger les droits humains et ensuite, il y a un article très explicite qui dit qu'en cas de conflit entre des obligations des États en vertu de la Charte et des autres obligations internationales, ce sont les obligations de la Charte qui priment. Il y a donc, dans la Charte des Nations unies et dans la Déclaration sur les droits des paysans, une claire primauté des droits humains sur les autres instruments internationaux.

- **article 1:** définit le statut des paysans et paysannes et des autres personnes travaillant en milieu rural, qui confirme le travail à petite échelle, dans la famille ou dans le ménage. Un lien spécifique avec la terre est appuyé dans l'article 1.1. L'article 1.2 décrit les activités dans lesquelles ces personnes sont impliquées, comme l'agriculture, l'artisanat à petite échelle, la plantation, l'élevage ou le pastoralisme, la pêche, etc. L'article 1.3 précise que la Déclaration concerne aussi les populations autochtones, transhumantes, nomades ou semi-nomades, qui jouissent du statut de paysan. L'article 1.4 confirme que la Déclaration s'applique également aux travailleurs ruraux, sans considération de leur statut migratoire.
- **article 2:** précise les obligations des États. Depuis 20 ans en droit international, on utilise une typologie des droits des États de respecter, protéger et réaliser. Respecter c'est notamment ne pas faire quelque chose de négatif, par exemple ne pas chasser quelqu'un de sa terre. Protéger c'est protéger contre des activités de tiers, par exemple une entreprise. Et réaliser c'est toutes les activités positives entreprises pour aider ceux qui n'ont pas accès. Par exemple une réforme agraire. Cette typologie s'applique à tous les droits qui sont dans la Déclaration puisque c'est dans l'article 2. Ensuite, l'article 2.2 rappelle la nécessité d'une attention particulière à certaines personnes plus vulnérables. L'article 2.3 c'est la consultation de bonne foi avec les paysans et paysannes. L'article 2.4 est le fait que le droit international des droits humains et la Déclaration priment sur les autres instruments internationaux. L'article 2.5, c'est le fait que les États doivent réglementer les acteurs privés. Le 2.6, qui est très détaillé, est sur l'obligation de coopération et d'assistance à l'internationale.
- **article 3:** c'est le principe d'égalité et non discrimination, deux principes fondamentaux en droit international des droits humains. Tous les paysans ont droit à tous les droits reconnus dans la Déclaration mais aussi reconnus en droit international, sans discrimination.
- **article 4:** droit des femmes rurales. Protège leur droit à la participation, à la santé, sécurité sociale, éducation et formation, droit de créer des coopératives, droit au crédit, droit à la terre, aux ressources naturelles, à l'emploi et contre toutes les formes de violence.
- **article 5:** droit aux ressources naturelles. À la base plus ambitieux avec un droit à la souveraineté alimentaire, droit à la souveraineté aux ressources naturelles, droit à l'autodétermination. Tout ça a été enlevé.  
Droit aux ressources naturelles.
- **article 6:** c'est le droit à la vie, avec notamment l'interdiction de la criminalisation.
- **article 7:** droit à la reconnaissance de leur personnalité juridique.
- **article 8:** respect de toutes les libertés (pensée, expression, religion, etc.)
- **article 9:** droits syndicaux avec l'obligation pour les États d'encourager et de respecter la formation d'organisations paysannes.
- **article 10:** droit à la participation, notamment aux décisions politiques qui concernent leur vie, leurs terres ou leurs moyens de subsistance.
- **article 11:** droit à l'information.
- **article 12:** droit à la justice.
- **article 13:** droit au travail (salaire suffisant, emploi dans les zones rurales, etc.) et l'interdiction du travail des enfants
- **article 14:** droit à des conditions de travail qui respectent la santé et la sécurité
- **article 15:** droit à l'alimentation (droit de produire et droit à la nutrition). L'article 15.4 évoque le droit à la souveraineté alimentaire, pour la première fois dans un texte international.
- **article 16:** droit à un niveau de vie suffisant.
- **article 17:** droit à la terre et aux autres ressources naturelles (pas seulement pour l'alimentation, pour avoir un endroit où vivre en sécurité, dans la paix et la dignité pour développer leurs cultures) et protection face aux discriminations et déplacements arbitraires.
- **article 18:** droit à l'environnement (obligations des États à lutter contre le changement climatique).
- **article 19:** droit aux semences (avec une reprise de ce qui existait). Les États doivent soutenir les systèmes paysans de semences. L'article s'apparente à une petite révolution et apparaît comme très progressiste.
- **article 20:** concerne la diversité biologique.
- **article 21:** droit à l'eau.
- **article 22:** droit à la sécurité sociale.
- **article 23:** droit à la santé et protection contre les OGM.
- **article 24:** droit au logement.
- **article 25:** droit à une formation adéquate (formation en tant que paysan pour mener son travail au mieux).
- **article 26:** droits culturels.
- **article 27:** obligations des organisations internationales, notamment la FAO.
- **article 28:** article très important qui précise que les droits ne peuvent être restreints que pour protéger des droits.

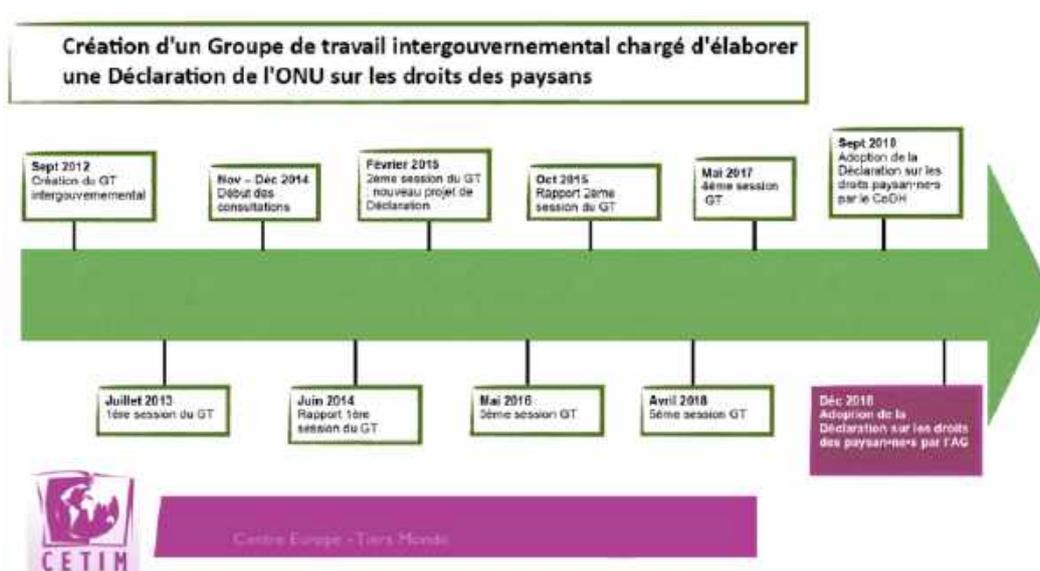
## Un exemple de mobilisation nationale : la Suisse Melik Özden, CETIM, Suisse



La Suisse a voté pour le texte au Conseil des droits de l'homme en tant que membre et aussi à l'Assemblée générale des Nations unies mais il faut savoir qu'au début, la Suisse, tout comme l'Union européenne, était contre ce processus. Au moment où la Via Campesina a décidé de saisir l'ONU, dans le cadre des droits humains, il était nécessaire de passer par l'organe de l'ONU qui était en charge d'élaborer des normes dans ce domaine, à savoir le Conseil des droits de l'homme. À l'époque, il s'agissait de la Commission des droits de l'homme, créée en 1946 et active jusqu'en 2006. Comme le dossier était nouveau et la thématique pas encore connue par cet organe, une étude a été proposée par un organe subsidiaire, qui s'appelle le Comité consultatif des droits de l'homme, afin d'identifier les besoins, les problèmes et les revendications des paysans. Cette étude a été menée notamment grâce au soutien de Cuba entre 2008 et 2012. En mars 2012, le rapport des

experts rendu, la plénière a permis au Conseil de se prononcer sur les démarches à suivre. C'est alors qu'est apparu un projet de déclaration. C'est lors de cette même plénière que la Suisse s'oppose pour la première fois au projet de déclaration en déclarant que les conventions et pactes en vigueur sont suffisants. Différents acteurs de la société civile ont alors été alertés et ont commencé à faire pression sur la Suisse pour opérer un changement de position. En Suisse, nous avons un syndicat des paysans, Uniterre, membre de la Via Campesina, qui a vu une coalition se créer autour de lui, afin de travailler à changer la position de la Suisse. L'avantage que nous avons eu réside dans le fait que la Suisse est un système fédéral, avec les cantons régionaux et les deux chambres au niveau national. Nous avons commencé le travail au niveau régional avec l'adoption de résolutions qui ont ensuite été envoyées aux instances fédérales à Berne. L'utilisation des médias nous a permis de faire connaître nos démarches. Ensuite, des motions ont été présentées au parlement national pour demander au gouvernement de changer sa position. Tous les partis politiques, à l'unanimité, ont été sensibles à notre démarche. Même si en Suisse, nous avons peu de paysans (environ 2% de la population), les paysans sont très bien représentés par certains partis politiques, qu'ils soient de gauche, pour la solidarité internationale, ou de droite avec la préservation des traditions et du terroir du pays. Cela aussi constituait un avantage pour notre démarche.

**„Après quelques mois seulement, dès septembre 2012, la position de la Suisse a officiellement changé avec la création d'un groupe de travail intergouvernemental. C'est donc grâce à l'approche multi-acteurs avec la société civile, la classe paysanne et les acteurs politiques que nous sommes parvenus à ce résultat.“**



Le seul bémol est la Déclaration faite après le processus de négociations avant l'adoption du texte où des réserves ont été émises sur l'article 19, à savoir le droit aux semences. Nous l'avons rappelé tout à l'heure, le travail n'est pas terminé et la mobilisation doit continuer pour faire connaître le texte de la Déclaration. À ce sujet, nous avons créé un collectif appelé „les amis de la Déclaration“, qui sera en charge de promouvoir la Déclaration en d'en expliquer les bienfaits et les enjeux.

Nous avons aussi mandaté deux experts pour obtenir une étude sur la compatibilité entre le système législatif suisse et la Déclaration. Nous avons aussi pour but de diffuser la Déclaration au niveau cantonal et municipal et avec l'aide de Uniterre, nous voulons mettre en place des formations pour les paysans suisses.

#### Question du public:

Comment rendre la mise en oeuvre de la Déclaration plus efficace au niveau national?

#### **Christophe Golay**

##### **Académie des droits de l'Homme, Genève**

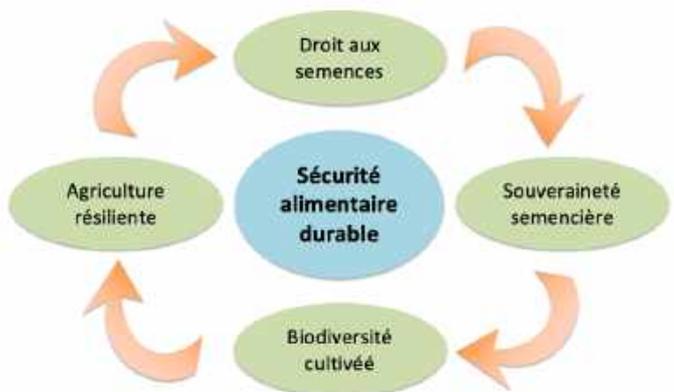
Il est possible, comme l'a fait la Bolivie avec la Déclaration sur les peuples autochtones de 2007, de voter une loi au parlement qui dit que tous les articles de la Déclaration font partie du droit national. Une autre façon, comme le fait la Constitution en Argentine, avec un article qui dit que la Déclaration est intégrée au droit national. On peut aussi adopter des lois qui reconnaissent des droits spécifiques.

Séance de l'après-midi - **Les grands défis posés par les acquis de la Déclaration**  
modération par **Magali Paulus, Frères des Hommes (FDH)**

#### **Le droit aux semences et à la biodiversité cultivée**

**Frank Adams**, maître maraîcher et artisan semencier, **SEED, Luxembourg**

Les semences sont essentielles puisqu'elles constituent la base de notre alimentation et c'est la raison pour laquelle l'article 19 de la Déclaration est très important. Le droit aux semences est lié à la souveraineté semencière, donc à l'autonomie semencière des paysans, c'est à dire la disponibilité inconditionnelle des semences de son choix en quantité et qualité satisfaisantes. Le droit aux semences est aussi lié à la biodiversité cultivée, la diversité de nos plantes alimentaires, la diversité génétique des espèces et variétés qui nous nourrissent. La souveraineté semencière et la biodiversité cultivée donnent un cadre au droit aux semences et constituent la base d'une agriculture véritablement résiliente, c'est à dire qui peut supporter les chocs et être durable dans le temps.



L'objectif principal de nos systèmes agro-alimentaires est la sécurité alimentaire durable, pour laquelle on peut avoir différentes approches: l'industrie agricole va nous nourrir avec l'aide de l'industrie semencière ou alors plutôt une agriculture diversifiée et locale.

Vous avez peut-être déjà entendu parler de l'érosion génétique, avec une estimation de la FAO de 1999 qui disait à l'époque que 75% de nos variétés locales traditionnelles avaient déjà disparu. La cause principale, sans entrer dans la polémique, est l'industrialisation de l'agriculture.

Stopper et inverser cette érosion représente pour nous un défi majeur puisque l'érosion génétique des plantes alimentaires menace la sécurité alimentaire durable.

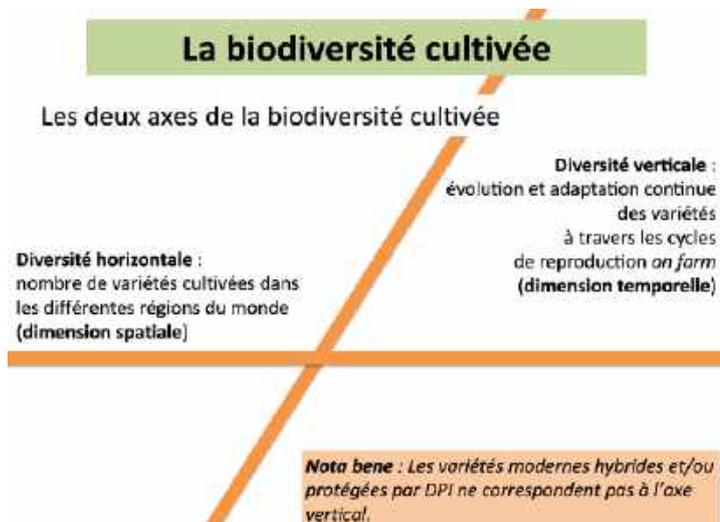
Les trois secteurs de la semence et leur rapport à la biodiversité cultivée :

- Les variétés modernes de l'industrie semencière : non reproductibles et protégées par des droits de propriété intellectuelle (DPI)
- Les banques de graines : conservation statique et ex situ de la diversité
- Les variétés traditionnelles et locales (« semences paysannes ») : développement dynamique *on farm* et *in situ* de la biodiversité cultivée.

La diversité cultivée est un terme populaire décrivant la diversité génétique des plantes cultivées (surtout alimentaires), s'exprimant à travers la diversité de semences traditionnelles et locales des différentes régions du monde. Elle est issue d'une sélection paysanne depuis le début de l'agriculture jusqu'à aujourd'hui et implique un concept d'artisanat intégrant semences, semenciers, savoirs et savoir-faire, tout en proposant une approche holistique, où les semences paysannes évoluent dans leurs écosystèmes agricoles. Il faut aussi différencier les deux axes de la biodiversité cultivée, à savoir la diversité horizontale et la diversité verticale. Avant son apparition dans la Déclaration, la biodiversité cultivée était déjà présente dans différents traités comme le Traité international sur les semences (TIRPAA), le protocole de Nagoya ou encore l'agenda 2030. L'article 19 de la Déclaration comprend divers aspects de la « question semencière » comme la protection des savoirs paysans, le partage des avantages découlant des ressources génétiques et la souveraineté semencière des paysans. Il assure une liberté d'utilisation, de multiplication et de développement de semences avec pour but un accès à des semences de qualité. L'article 19 assure le soutien des systèmes semenciers paysans tout comme la promotion de la recherche participative et une protection contre les impacts négatifs de l'industrie semencière.

Promouvoir les systèmes semenciers paysans s'inscrit dans la mise en oeuvre du droit aux semences, dont le but

est la promotion des semences paysannes de qualité. L'objectif visé est la sécurisation de la place des semences paysannes vis à vis des semences industrielles importées ou des semences nationales de variétés améliorées, tout cela grâce à différents moyens comme la gouvernance collective, la coordination, la communication et la coopération, le financement structurel, l'équipement technique, les systèmes de formation, la recherche participative et la documentation. Un système semencier paysan doit coordonner et structurer les pratiques traditionnelles et se donner un profil et une identité. En conclusion, comme le montrent les quelques exemples sur le tableau ci-contre, à travers le monde, des systèmes semenciers paysans existent et c'est ce genre de système que la Déclaration aura tendance à défendre et promouvoir.



Source: Présentation de Frank Adams du 15/11/19

### Les systèmes semenciers paysans

#### SSP dans des pays de coopération du Luxembourg

Pays	Nom	Profil
Afrique (Mali, Sénégal...)	Comité Ouest-Africain des Semences Paysannes COASP	Réseau ouest-africain de paysans agroécologiques pour la promotion des semences paysannes
Afrique	African Center for Biodiversity	Organisation de recherche et de plaidoyer pour la souveraineté semencière et alimentaire en Afrique
Burkina Faso	Ferme agro-écologique de Réo	Promotion de l'autonomie semencière par les semences paysannes
Nicaragua	Semillas de Identidad	Alliance pour la conservation et la promotion des semences paysannes et de l'agrobiodiversité
Niger	PAYA KARKARA	Plateforme agroécologique multi-secteurs pour la souveraineté alimentaire
Vietnam	Community Entrepreneur Development Institute CENDI	Organisation pour la justice écologique

Source: Présentation de Frank Adams du 15/11/19

## **Abolir les discriminations envers les femmes et les populations rurales** **Maïrama Haman Bello, APESS, Cameroun**



Comme annoncé par Magali, je viens au nom de l'APESS, qui est l'Association pour la promotion de l'élevage au Sahel et en savane, présente dans 13 pays d'Afrique de l'ouest. Je vais vous parler de l'abolition des discriminations envers les femmes et plus particulièrement envers les femmes actives dans l'élevage. On constate une évolution de la position des éleveurs, qui sortent de leur marginalité grâce aux associations et mouvements, mais aussi aux formations et à l'implication dans le dialogue politique. Il est alors important de s'interroger sur la place de la femme éleveur par rapport à ces changements. À l'origine, les éleveurs de la région du Sahel étaient des nomades, où traditionnellement, les rôles étaient partagés entre les femmes et les hommes. Les hommes avaient pour habitude de s'occuper des animaux (exploitation et vente) alors que les femmes s'occupaient du lait, en

plus des tâches domestiques bien évidemment. Avec la sédentarisation, associée à la diffusion de la religion musulmane, les sociétés ont été profondément changées. Les femmes, qui avaient une relative indépendance et autonomie financière se sont retrouvées interdites de sorties, puisque celles-ci n'étaient plus conformes avec la religion pratiquée.

Dans les années 90, il y a eu l'avènement des „mini laïteries“ et les femmes qui parvenaient encore à exploiter la filière du lait par le biais de leurs enfants ont vu les hommes se l'accaparer progressivement. Confinées, les femmes ne s'occupaient alors plus que des tâches ménagères et de la gestion du foyer. Un travail, malgré le fait qu'il soit dur et important, qui n'est pas reconnu par la société. Le rôle des femmes est pourtant capital dans la sécurité alimentaires et la cohésion sociale. Pour essayer de pallier la frustration, certaines femmes se sont impliquées dans des activités génératrices de petits revenus et des petits commerces, comme l'agriculture vivrière, la vente de fruits secs ou de galettes. Certaines sont rentrées dans des associations, se sont organisées au sein de coopératives ou ont suivi des formations et réussissent à s'affirmer dans leur foyer en ayant leur propre projet personnel. Je veux citer l'exemple d'un groupe de femmes de la région d'Adawa au Cameroun qui a suivi des formations dispensées par APESS et qui ont pu commencer à épargner et à obtenir des crédits. Elles ont même instauré une cotisation spéciale pour primer les élèves les plus méritants, surtout les filles. Vous aurez compris que des différences fortes subsistent entre hommes et femmes, en terme d'accès aux ressources, à la terre ou en terme de droits humains. Même les femmes qui possèdent des animaux se doivent de les mettre à disposition de leur mari.

C'est la raison pour laquelle l'article 4 de la Déclaration des droits des paysans et des personnes vivant en zone rurale est primordial, puisqu'il stipule que „les États veilleront à ce que les paysannes et les autres travailleuses rurales jouissent sans discrimination de l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales...“. Celui-ci met en avant un principe d'égalité entre les hommes et les femmes et il faut veiller désormais à ce que les femmes puissent être informées et sensibilisées autour de cette Déclaration. Le but étant d'avoir assez de ressources pour s'affirmer. Il faut aussi rappeler que la discrimination ne concerne pas seulement les femmes adultes, mais aussi les plus jeunes générations. Dès la petite enfance, les petites filles n'ont pas les mêmes chances et perspectives que les petits garçons. L'accès à l'école est loin d'être garanti pour les petites filles et même quand elles ont la chance d'intégrer un système d'éducation, il n'est pas dit qu'elles puissent poursuivre leurs études jusqu'à leur terme puisqu'à la moindre difficulté financière rencontrée par leur famille, elles devront se mettre à travailler.

**„Promouvoir une éducation féminine de qualité dans les zones rurales et réduire les disparités entre les sexes au niveau de l'enseignement primaire et secondaire permettent alors d'améliorer la situation sociale des femmes et assurent une meilleure maîtrise de leurs droits“**

... , tout en assurant une maîtrise de leur vie et de leur sexualité et en augmentant leurs chances d'accès à un emploi décent. Dans ces zones, les femmes souffrent également d'un déficit de participation dans les instances de prise de décision. Elles sont souvent exclues des processus de résolution des conflits et absentes des commissions de prévention et de gestion des conflits. Nous sommes persuadées que la mise en place de la Déclaration pourra permettre d'abolir certaines discriminations envers les femmes de ces zones.

## Le droit à l'alimentation et à la souveraineté alimentaire Ibrahim Diori, Alternatives Espace Citoyen, Niger



Qu'est ce que le droit à l'alimentation ? Connu de tous, Jean Ziegler le définit comme étant le „droit d'avoir un accès régulier, permanent et libre, soit directement, soit au moyen d'achats monétaires, à une nourriture quantitativement et qualitativement adéquate et suffisante, correspondant aux traditions culturelles dont est issu le consommateur, et qui assure une vie psychique et physique, individuelle et collective, libre d'angoisse, satisfaisante et digne“. Se pencher sur ce droit c'est mettre en avant des obligations. Cela passe également par la différenciation entre titulaire et destinataire des droits. Les obligations s'établissent sur trois niveaux distincts, le premier étant l'obligation de respecter, le second concerne l'obligation de protéger et le troisième l'obligation de donner effet. L'obligation de donner effet passe elle aussi par trois niveaux d'obligation, à savoir par l'obligation de promouvoir (promotion, diffusion, publication), l'obligation de faciliter (avoir tout un dispositif de politiques publiques qui créent un environnement propice pour la concrétisation du droit à l'alimentation) et enfin

l'obligation de réaliser (mesures des États pour que les personnes dans l'incapacité de jouir de leurs droits puissent le réaliser). Ces obligations ont bien entendu une dimension territoriale avec l'obligation pour les États de faire appliquer ces droits sur l'ensemble du territoire. À ces obligations s'ajoute une dimension extra-territoriale qui fait que l'action des États sur leur territoire peut avoir des conséquences en dehors de ce même territoire.

En ce qui concerne la souveraineté alimentaire, celle-ci concerne le droit des populations de mettre en place les politiques agricoles les mieux adaptées sans qu'elles puissent impacter négativement les populations d'autres pays. Elle apparaît donc comme un outil central pour la réalisation du droit à l'alimentation. Dans ce contexte, ...

**„ ... la Déclaration représente un véritable outil politico-juridique, pour les organisations et associations comme la nôtre pour défendre et protéger ces droits humains. Cet outil considère les paysan.ne.s désormais en tant que véritable catégorie juridique.“**

Le Niger a par ailleurs ratifié la plupart des instruments internationaux pour la défense et la protection de ces droits (PIDESC, CEDE, CDEF, CADHP notamment) et a assuré la constitutionnalisation du droit à l'alimentation (art 12) et la souveraineté alimentaire (art 146). Le Niger a voté pour la Déclaration des droits des paysans. Il faut rappeler que le Niger a également reconnu les droits fonciers coutumiers comme droits légitimes des paysans. La souveraineté alimentaire représente un trait d'union entre la consécration normative du droit à l'alimentation et la sécurité alimentaire véritable des paysan.ne.s, où la production alimentaire par les paysans est un gage de conciliation entre disponibilité et accessibilité de l'alimentation.

La Déclaration, même si elle présente un cadre juridique inachevé, permet de renforcer ce lien. Le Niger se doit encore de relever les défis qui lui font face dans le cadre de la défense des droits humains et du droit à l'alimentation mais nous considérons que la Déclaration est un formidable outil pour y parvenir.

Nous estimons que la reconnaissance des droits humains est presque toujours le fruit d'une conquête, à travers des luttes acharnées et dont la mise en œuvre effective obéit au même principe et requiert, dans une certaine mesure, plus d'engagement, d'acharnement, d'endurance, de sacrifice, de synergie et de perspicacité. Alors encore aujourd'hui, la lutte continue !



**Le droit à la participation citoyenne**  
**Ronaldo Galeano, Comité de Unidad Campesina (CUC), Guatemala**  
*traduit de l'espagnol par Laura Gil Besada*

"Tête claire, coeur solidaire et poing combatif". C'est la devise de l'organisation dont je suis issu. C'est "une tête claire, un cœur solidaire et un poing combatif" pour les travailleuses et travailleurs agricoles. Le Comité d'unité paysanne guatémaltèque est une organisation qui fait partie de la Vía Campesina. Nous travaillons avec les communautés paysannes et indigènes de tout le pays. Nous entretenons également d'excellentes relations avec le Mouvement Sans Terre du Brésil, avec le Coordinateur agricole de Colombie, avec la Vía Campesina du Honduras. Nous essayons de construire des alliances, afin d'assurer une meilleure protection des droits des communautés et des peuples indigènes dans le pays. Le Comité d'unité paysanne est présent au Guatemala depuis 1978. Il est né d'un conflit armé dans le pays et s'est maintenu tout au long de cette période. Il est actuellement une référence nationale lorsqu'il s'agit de parler des questions indigènes et paysannes. En ce qui concerne la question de la participation contenue dans la Déclaration, il existe un



article, l'article 4, qui fait spécifiquement référence à la participation des femmes. Il est repris précisément de la Convention, sur la limitation de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Je mentionne cela parce qu'il semble très important que nous envisagions toujours que tous les droits humains inclus dans un instrument soient complétés par d'autres inclus dans un autre instrument. Il me semble plus important de réfléchir à la façon dont nous voyons la participation à partir de notre réalité. La participation est incluse dans l'article 8.2, dans l'article 8.4, dans le 9.1, dans 10.1. J'écoutais aujourd'hui Christophe Golay de l'Académie de droit international humanitaire et de droits humains qui parlait de Genève et il a dit qu'en Suisse, ils pourraient adapter la législation actuelle pour aller dans le sens de la Déclaration. Quand j'ai entendu cela, je me suis rendu compte à quel point nos réalités étaient très différentes. Les contextes pour les paysan-ne-s sont aussi différents. Nos sociétés sont fondamentalement différentes aussi. Au Guatemala par exemple, il y a une population indigène qui représente plus de 45 % de la population. Pourtant, il ne faut pas faire de généralité à propos des populations indigènes, comme certains ont pu le faire. Les populations indigènes ne sont pas toutes paysannes et les paysans ne sont pas tous issus des populations indigènes, même si ces deux populations sont les plus vulnérables et les plus affectées par la pauvreté. C'est la première réflexion sur laquelle j'aimerais insister. Le contraste est donc saisissant entre la Suisse et le Guatemala, mon pays. La Suisse a annoncé vouloir modifier la loi pour qu'elle aille dans le sens de la Déclaration alors que les représentants du Guatemala sont allés jusqu'à quitter la salle lors du vote de la Déclaration. En plus de ça, ils ont voté contre. C'est contradictoire dans un pays éminemment agricole.

**„Le gouvernement en place estimait que les paysans n'avaient pas besoin de leur propre Déclaration puisque leurs droits fondamentaux sont déjà évoqués et protégés par le biais d'autres instruments internationaux. Cependant, je tiens également à le souligner, nous, en tant qu'organisation, voyons que la Déclaration est un instrument de lutte politique.“**

Nous, les juristes, tenons compte du fait que la Constitution politique de la République établit dans une série d'articles que tous les droits humains qui sont contenus dans la législation nationale peuvent devenir, ou faire partie du catalogue des droits applicables dans le pays. Voilà donc notre base juridique. Aujourd'hui, bien que l'État du Guatemala ait voté contre la Déclaration, nous considérons cette Déclaration comme exigible dans notre pays. Et nous nous appuyons également, du point de vue juridique, sur une résolution de la Cour constitutionnelle qui établit que tous les droits contenus dans les instruments internationaux (et c'est très technique, peut-être, du point de vue juridique parce qu'elle ne dit pas traités internationaux, mais elle dit instruments internationaux) font partie du bloc constitutionnel. Nous avons donc pris cette résolution de la Cour constitutionnelle et l'avons interprétée dans le sens que, même s'il s'agit d'une Déclaration, ces droits seraient au même niveau que les autres droits inclus dans les traités internationaux. Cela nous a donc ouvert la porte, en tant qu'organisations, à la recherche d'une garantie et d'un respect total de ces droits.

Je tiens enfin à dire qu'il est extrêmement difficile de parler de participation au Guatemala. Pourquoi ? Parce que beaucoup de paysans travailleurs, beaucoup de paysans sont salariés. On assiste à un important développement des monocultures et beaucoup de gens y travaillent. Cependant, ils ne peuvent pas s'associer ni créer de syndicats et cela les empêche de lutter de manière organisée pour la défense des droits. Ensuite, des organisations comme la CUC et d'autres organisations paysannes deviennent la voix des paysans et des paysannes qui n'ont aucune chance de s'associer. Je voulais donc vous donner une image qui est très malheureuse, mais c'est la réalité, du moins dans notre pays. Il s'agit d'une nouvelle du 14 novembre, où il est dit qu'un enfant qui travaillait dans une ferme s'est suicidé à cause de la charge de travail. Il s'agit d'un garçon de neuf ans. C'est choquant, vraiment, mais cela fait partie de la réalité que nous vivons dans ce pays. Les travailleurs sont exploités, ils sont soumis à des conditions indignes et cela augmente la difficulté d'organisation et de participation.

C'est nous qui devons prendre les clés. Pour pouvoir parler de participation, il faut d'abord intérioriser et connaître la Déclaration, diffuser son contenu, et dans notre cas, l'État doit orienter ses politiques pour se conformer à la Déclaration, promouvoir des formes d'organisation pour que les droits collectifs contenus dans la Déclaration puissent être exigés, renforcer les capacités de plaidoyer politique des organisations. Dans notre pays il y a 23 millions d'indigènes. Il est nécessaire de traduire la Déclaration dans les langues autochtones pour que tou-te-s les citoyen-ne-s puissent se l'approprier. C'est une tâche difficile, mais disons que c'est l'un des défis les plus immédiats que nous avons à relever. Merci beaucoup.

### **Le droit à la terre et aux autres ressources naturelles**

**Massa Kone**, Porte-Parole de la **Convergence globale des luttes pour la terre et l'eau d'Afrique de l'Ouest (CGLTE OA)**, Mali

**„La Déclaration pour nous, c'est un peu comme une caisse de résonance. Elle nous permettra, et on l'espère, d'amplifier nos luttes pour la terre et l'eau.“**

Et tous les outils internationaux qui existent, en plus de la Déclaration, permettent de mettre en lumière les „droits nouveaux“, qui sont indispensables pour nos peuples. La terre, c'est notre vie, et pour nous paysans, c'est très important de la protéger et d'assurer un droit à la terre. Dans mon pays, 85% de la population est agriculteur, éleveur ou pêcheur. C'est donc 85% de la population qui vivent soit de la terre, soit de l'eau. On nous reproche souvent de n'avoir que des revendications et pas des demandes concrètes, mais quand on regarde le livre vert de la convergence, on peut voir qu'il contient des constats, des analyses et des revendications tout comme la Déclaration sur les droits des paysans. Il faut savoir aussi qu'au Mali, nous disposons d'une loi foncière agricole, très progressiste. C'est cet instrument qui nous permet d'endiguer le phénomène d'expansion des villes qui viennent petit à petit ronger les territoires agricoles. Il est important de continuer à lutter contre ce phénomène et de continuer à protéger les territoires agricoles, qui sont aussi victimes de privatisation avec la privatisation de forêts, de terres ou même de cours d'eau. À ces problèmes s'ajoutent les problèmes de pollutions qui salissent l'eau, la terre, la forêt. Sans outil comme la loi foncière agricole ou la Déclaration des droits des paysans, il serait presque impossible de protéger la terre et l'eau, pourtant indispensables à la survie de nos peuples. Il faut continuer et aller plus loin et c'est la raison pour laquelle nous avons défini des pistes de réflexions et d'action. Des espaces de dialogue social et politique doivent être mis en place, en parallèle de formations pour les journalistes, les leaders paysans et même les hommes politiques. Aussi, il est primordial de mettre en avant les pratiques agroécologiques qui sont, selon nous, une solution durable pour lutter contre le changement climatique et assurer la protection et la préservation de nos terres et de notre eau. Nous souhaitons créer un espace permanent d'information/ressources, de formations/réflexions, de débats et d'actions autour des savoirs, des luttes et des défis pour, par et avec les communautés et les organisations actives dans la CGLTE-AO en prenant plus en compte les travailleurs et travailleuses en zone rurale. Cet espace s'articulerait entre école/centre de formation/université populaire pour informer et former de réels acteurs et actrices sur le terrain dans des démarches collectives et équitables, un lieu de concentration et d'expression paysanne, axé sur leurs droits. Cet espace se devrait d'être transversal et solidaire, ouvert à toute personne



engagée du Nord ou du Sud, autour des droits paysans, dans une vision holistique de réflexions, d'expérimentations et d'actions militantes, à partir de textes internationaux comme nous avons su le faire avec les DGF et qui peut être fait autour de la DDP.

Pour mener à bien ce projet, il faudra des équipes engagées pouvant communiquer et s'appuyer sur la DDP pour aller plus loin sur le terrain et continuer à appuyer des dynamiques collectives du local et régional car les enjeux des droits paysans sont au cœur des enjeux prioritaires d'aujourd'hui. On parle d'enjeux sociaux, culturels, alimentaires, agricoles, climatiques qui secouent toute la planète et mettent même en cause l'humanité. Les communautés de l'Afrique de l'Ouest avec la CGLTEAO et ses expériences peuvent continuer à être ce fer de lance en lien avec les autres acteurs (politiques, institutionnels, universitaires...) pour répondre concrètement à l'échelle régionale si on leur donnait les moyens pour atteindre réellement ces objectifs. Pour ce faire, le mot d'ordre sera la synergie multi-acteurs, où toutes les compétences et expériences seront bénéfiques à la défense des droits fondamentaux.

## **Le soutien du Luxembourg à la Déclaration**

**Jean Feyder**

„J'ai été sensibilisé à la question des droits de l'homme des paysans dès le début des années 2000. À l'époque j'ai été en charge de la Direction de la coopération au développement. Charles Goerens, alors Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire de mon pays, m'avait invité à organiser une rencontre avec le professeur français Marcel Mazoyer, Professeur émérite d'agriculture comparée à l'Institut national agronomique de Paris-Grignon et coauteur de deux livres « L'Histoire des agricultures du monde » et de « La Fracture agricole et alimentaire mondiale ». Marcel Mazoyer nous a fourni des données que nous ignorions jusque - là sur la réalité et le poids démographiques des paysans et des ruraux au niveau mondial, sur leur situation sociale et le fait qu'ils sont, plus que d'autres groupes sociaux, affectés par la faim et la pauvreté. Soucieux de tenir compte de ces données, nous avons adapté nos programmes de coopération au développement en y introduisant des programmes de développement rural notamment au Mali.

C'est avec en tête cette expérience et ces connaissances que j'ai commencé mon poste de Représentant permanent du Luxembourg à Genève en 2005. J'y ai attaché un intérêt particulier aux travaux du Conseil des droits de l'homme et plus particulièrement aux droits économiques, sociaux et culturels. J'ai donc participé activement aux travaux de ce Conseil relatifs au droit à l'alimentation. C'est ainsi que j'ai pu connaître les rapporteurs spéciaux

pour le droit à l'alimentation que fut, à mon arrivée, Jean Ziegler suivi, en 2008, par Olivier de Schutter.

J'ai en même temps développé des contacts réguliers avec les représentants de la société civile intéressés par cette question comme Melik Özden du CETIM, ici présent, des délégués de FIAN et de La Via Campesina notamment.

En mars 2011, j'ai été invité à présider un panel sur la question de la protection des droits de l'homme des paysans dont l'initiative avait été prise par le CETIM, LVC et FIAN. Ont pris part à ce panel, outre les représentants de la société civile, Jean Ziegler, Olivier de Schutter, les ambassadeurs de l'Equateur, de la Bolivie et de l'Indonésie ainsi que le directeur des droits humains de l'Afrique du Sud. J'ai, à cette occasion, déclaré en particulier que:

Au niveau mondial vivent quelque 1 milliard 300 millions de paysans ou de fermiers, ce qui correspond à une population agricole totale – familles comprises – de plus de 2,6 milliards de personnes, soit plus de 40% de la

population mondiale.

80 % des personnes souffrant de sous-alimentation vivent en milieu rural. Et, selon une Task Force Spéciale des Nations unies sur la faim, environ 50 % des personnes souffrant de la faim sont de petits paysans, 20% sont des paysans sans terre et 10% des éleveurs nomades, des pêcheurs et des utilisateurs de la forêt, les 20% restants vivant dans des bidonvilles.

1 milliard de paysans travaillent uniquement avec des outils manuels, une houe, une bêche, une faucille ou



une machette. Seuls 2 % - 28 millions – disposent d'un tracteur et près de 20 %, soit 250 millions d'un cheval ou d'un âne.

Ces mêmes personnes forment également la large majorité des personnes les plus pauvres de la planète. Malnutrition et pauvreté sont souvent les deux faces d'une même réalité.

J'ai, à la même occasion, attiré l'attention sur le fait que ce sont les femmes paysannes qui sont particulièrement discriminées. Ce sont elles qui assurent entre 60 et 80 % de la production agricole, et même jusqu'à 80% en Afrique. Ces discriminations touchent à l'accès au crédit, à l'accès à la terre ou aux droits d'héritage. Ces discriminations sont à supprimer.

Un an plus tard, en mars 2012, la FIAN a organisé une réunion informelle sur cette même question qu'a modérée Christophe Golay avec la participation des mêmes personnes. J'ai plaidé à cette occasion en faveur de la proposition du Comité consultatif des droits de l'homme relative à une Déclaration sur les droits des paysans. C'est à cette époque que l'idée de la création d'un groupe de travail à créer par le Conseil des droits de l'homme chargé d'élaborer une Déclaration sur les droits des paysans a émergé.

J'ai poursuivi mes contacts sur cette question jusqu'à mon départ en juillet 2012 avec ces mêmes personnes et ...

**„ ... j'ai, en particulier, encouragé Angelica Navarro, l'Ambassadrice de la Bolivie, à assumer la présidence du groupe de travail, dont la création devrait avoir lieu lors de la session du Conseil des droits de l'homme en septembre de cette année. La Présidence d'Angelica Navarro a été couronnée de succès.“**

J'ai terminé mon mandat à Genève en août 2012. Aujourd'hui, nous avons à faire face à une série de défis dont certains sont relativement récents et particulièrement graves :

Il s'agit d'abord de l'accaparement des terres, une pratique qui s'est beaucoup développée ces dernières années et qui conduit des États, plus encore des privés, comme de grandes banques, des multinationales, des fonds d'investissement, des *hedge funds* à investir dans la terre surtout dans les pays en développement pour se lancer dans de vastes productions alimentaires destinées à l'exportation ou à la production d'agro-carburants. Pour exploiter ces terres, des ruraux, des paysans et des communautés indigènes sont chassés de leurs terres et privés de la base indispensable à leur alimentation et à leur survie.

L'inégalité devant l'accès à la terre représente toujours un défi majeur pour la paysannerie dans de nombreuses régions du monde. La réforme agraire reste à mettre en œuvre notamment dans des pays comme l'Inde, la Brésil et l'Afrique du Sud. A nous d'appuyer des organisations comme le mouvement des sans terre, le MST au Brésil et Ekta Parishad en Inde, qui se battent pour la promotion de la réforme agraire.

Nous assistons ensuite à la concentration rapidement croissante des entreprises agroindustrielles et leur mainmise toujours plus grande sur les marchés agricoles et alimentaires. Cette évolution est particulièrement inquiétante dans le domaine des semences. Trois entreprises transnationales – Bayer/Monsanto, DuPont/Pioneer et Syngenta repris par une entreprise chinoise -, contrôlent aujourd'hui plus de 50 % du marché mondial des semences. Il s'agit d'une menace pour l'accès libre des paysans aux semences, pour le maintien de la biodiversité et pour le maintien de petites et moyennes entreprises dans ce secteur.

Nous sommes enfin confrontés aux menaces posées par le changement climatique. La paysannerie est la première victime des pluies torrentielles, des inondations et des sécheresses de plus en plus graves qui s'abattent sur la planète rendant de plus en plus incertain le cycle de production. Nous constatons en même temps que l'agriculture conventionnelle ou industrielle est responsable de quelque 25 % des émissions de CO2 si on tient compte également des changements d'affectation des sols comme ils se produisent en Amazonie pour l'extension de la production de soja et de canne-à-sucre. Le passage à une agriculture plus respectueuse de la nature et de l'environnement, à une agriculture biologique ou agro-écologique se pose donc avec une urgence nouvelle.

Un dernier problème se pose au sujet du respect de la biodiversité. Il est alarmant que quelques 70% des insectes aient disparu dans de larges régions de l'Europe et que nous assistions à une mort des abeilles dans des proportions inquiétantes. L'usage de produits chimiques risque également d'affecter la composition des sols. Autant de menaces sérieuses pour notre vie et notre survie sur la planète

A mon retour au Luxembourg, j'ai pu participer aux travaux menés d'une part au sein d'une plateforme s'appelant « Meng Landwirtschaft » - mon agriculture – qui a comme objectif d'encourager le passage à une agriculture biologique au Luxembourg et, en même temps, de changer les relations commerciales injustes entre l'Europe et les pays en développement. Notre Cercle des ONG a mis au point une brochure « Fair Politics » dédiée à la cohérence des politiques. J'ai pu introduire dans les textes élaborés par ces

organisations d'une part l'analyse sur le système agricole et alimentaire dont je viens de parler. J'ai, d'autre part, contribué à faire adopter certaines recommandations à l'attention de notre gouvernement pouvant se résumer ainsi :

- que notre gouvernement réserve une nouvelle priorité à l'agriculture en lui consacrant au moins 10% de l'APD - contre à peine 5 % actuellement. Qu'il fonde une telle politique sur les principes de la souveraineté alimentaire et du respect du droit à l'alimentation pour tous. Qu'il soutienne la petite exploitation ou l'exploitation familiale, et reconnaisse pleinement l'importance du rôle des femmes et de l'agro-écologie;
- qu'il favorise la mise en place d'une politique de nature à favoriser le développement de capacités de production dans les pays en développement dans les différents secteurs économiques, et notamment dans l'agriculture, de manière à créer un maximum d'emplois permettant des revenus décents et de freiner les migrations;
- qu'il encourage l'UE à arrêter l'exportation de produits agricoles et alimentaires à des prix en dessous du coût de production sur les marchés africains. Qu'il favorise une régulation adéquate des marchés agricoles dans les pays en développement assurant une protection appropriée des petits producteurs s'inspirant de celle que l'UE a organisée pour son propre marché agricole. Comment justifier, en effet, que l'UE prélève des tarifs douaniers entre 50 et 87 % sur les importations sur son marché de céréales, de produits laitiers, de viande et de sucre et qu'en même temps, elle oblige les pays africains via APE à ne pas augmenter leurs tarifs douaniers et même à les baisser comme pour le lait en poudre dont les tarifs doivent descendre de 5 à 0%.

Quelle incohérence, devrais-je dire quelle hypocrisie de l'UE ?

- que le Luxembourg s'engage en faveur de la redéfinition des politiques commerciale, agricole et de développement et de l'UE, tant sur le plan multilatéral que bilatéral. Qu'il s'oppose, en particulier, à la ratification des Accords de Partenariat Economique (APE). Nous savons hélas que notre Chambre des députés n'a malheureusement pas suivi cette recommandation et a bien ratifié plusieurs APE au mois d'octobre dernier.

Mais une nouvelle ligne de conduite se dessine parmi les pays africains. Des pays comme le Nigéria ou la Tanzanie refusent de signer ces APE. Occasion pour l'UE de repenser sa politique commerciale et de développement.

Comme les débats aujourd'hui l'ont montré, la Déclaration sur les droits des paysans nous dote d'un instrument nouveau puissant pour faire face aux divers défis dont je viens de parler. Elle contribuera également à assurer aux paysans dignité humaine et respect dans la société, une place à part égale avec les autres membres de nos sociétés.

**„Pour la mise en œuvre de cette Déclaration et des diverses recommandations mentionnées, il est essentiel de poursuivre et même de renforcer les relations de coopération entre toutes les organisations de la société civile en Europe, en Afrique, en Asie et en Amérique Latine.“**

Nos rencontres durant ce séminaire devraient être saisies pour y contribuer.

Je vous remercie.“

## Quelle mise en oeuvre par le Luxembourg ? Paulette Lenert, Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire

„Bonjour à toutes et à tous, d'abord c'est un grand plaisir pour moi d'être ici aujourd'hui et de participer, du moins en partie, à ces échanges. Ça a été un grand plaisir pour moi d'écouter ces interventions et il n'y a rien de meilleur que d'être en contact direct avec les gens de terrain. Oui, le Luxembourg est l'un des seuls pays à avoir signé cette Déclaration en 2018. Avec le Portugal, nous sommes le seul pays européen à l'avoir fait et j'en suis fière. Je suis fière aussi d'avoir pu reprendre le département du développement et de la coopération avec cette prémisses qui est forte. Forte symboliquement et on le dit souvent, cette Déclaration ne crée pas des droits nouveaux mais en même temps elle donne une plateforme et met le phare sur l'importance du sujet. On a entendu Jean Feyder nous donner beaucoup de chiffres et j'en avais notés moi aussi quelques-uns.



**„Il est un fait que 45% de la population active mondiale produit 70% des aliments alors que 70% de cette population paysanne souffre d'extrême pauvreté. C'est une injustice qui parle pour soi et il n'y a pas besoin d'explicitier le problème. Avec la Déclaration, le Luxembourg n'a fait rien d'autre que de souligner une problématique à laquelle il accorde beaucoup d'importance.“**

C'est déjà l'objectif de développement n°1 (ODD 1) qui est de combattre l'extrême pauvreté, qui est notre ligne directrice pour toute notre stratégie de développement donc c'est notre premier objectif. Mais également de souligner l'importance que nous accordons aux principes de l'universalité et de l'indivisibilité des droits de l'homme. Les droits de l'homme sont quelque chose qui nous tient à coeur et nous les mettons au coeur de toutes nos activités, de tous nos programmes et il en va de même pour le soutien au secteur paysan et agricole. Pour nous, cette signature c'est de relever et de mettre en évidence une thématique qui de toute façon, nous était chère et je suis persuadée, ça a d'ailleurs été dit tout à l'heure, qu'elle va créer un nouveau

momentum pour attirer l'attention sur un problème qui existe et subsiste mais dont on ne parle pas suffisamment. Concrètement aussi, je pense que cette Déclaration sera l'occasion de remettre un sujet à

l'ordre du jour lors des négociations d'accords que nous avons. Si je parle d'accords, c'est dans mon champ de compétences et notamment les accords de coopération que nous avons avec nos différents pays. Je le rappelle, je ne suis pas

Ministre des Affaires Étrangères mais bel et bien Ministre en charge de la politique de développement et de l'aide humanitaire. C'est une distinction qu'il faut faire. Pour nous, c'est une priorité. On va lancer une approche pays à partir de l'année prochaine et j'ai eu l'occasion de l'annoncer lors du débat à la Chambre en mai dernier. Dans cette approche pays, il est question de montrer ce que le Luxembourg veut dans les pays cibles, ce que nous souhaitons développer et un des points forts, c'est de venir en soutien à ce monde paysan, de chercher à contribuer à faire monter les compétences des populations locales, avec elles, ensemble, d'une manière participative. Ce sont des choses qu'on trouve déjà dans nos programmes mais que je cherche davantage à mettre en avant dans les négociations à venir. Il me serait difficile en quelques minutes de passer en revue l'ensemble des activités que nous faisons mais je me permettrais d'illustrer à l'aide de quelques exemples. Je reviens tout juste d'un voyage au Niger et au Burkina Faso, des pays avec lesquels nous avons de très beaux projets dans le domaine de l'agriculture et l'agroécologie. Pour commencer avec le Burkina Faso, on a un projet autour des terres arides qui s'inscrit très bien dans une assistance pour contrer le réchauffement climatique. On travaille avec les communautés locales donc on va identifier sur le terrain des terres arides qui sont vraiment susceptibles d'être soumises à une nouvelle façon de les gérer, une façon durable de les gérer, qui va

généraliser des crédits carbone qui reviennent aux communautés. Malheureusement, il m'était impossible de me déplacer en territoire à cause de la situation très regrettable et très dramatique qui existe sur place. Protocolairement c'était malheureusement impossible pour des raisons de sécurité pour moi d'aller voir sur place. On a tout de même réussi à organiser un échange formidable avec nos ONG partenaires à l'hôtel, donc c'était un échange vraiment édifiant pour moi car ça m'a permis d'avoir un échange direct avec les bénéficiaires de ces communautés. J'avoue que le domaine de la politique de développement, comme je n'y travaillais pas, représentait un nouveau monde que je découvre depuis un an. Tout ça était assez abstrait. J'avais également des doutes sur tout ce qui touchait au gender ou à l'implication des femmes et j'étais sur le terrain et j'étais ô combien ravie d'avoir à table des représentants des communautés locales, des chefs locaux, des femmes. Pour moi c'était évident que tout cela n'était pas joué ou mis en scène et il était évident que les femmes avaient une grande participation, notamment aux discussions. D'après ce qu'on m'a expliqué de l'identification des terres, de la mise en communauté des terres, tout le monde est impliqué, toute la communauté est impliquée. Ce sont les projets des communautés locales, ce sont leurs projets et nous ne sommes pas là pour leur dire comment faire ou alors ce que nous pensons. À l'inverse, des solutions sont trouvées par les populations elles-mêmes, qui se mettent ensemble et tout ça est décidé de façon très démocratique puisque le bénéfice qui est généré par cette nouvelle façon de travailler les terres, le bénéfice revient aussi à la communauté et c'est la communauté elle-même qui décide de manière assez démocratique selon les priorités, où cet argent sera investi. Il y avait également des projets de reboisement que je trouvais très intéressants, donc on a identifié des terres qui sont mises en commun pour être reboisées de manière durable, avec des résultats fantastiques qu'on a pu visualiser, à travers des présentations certes, mais les images parlent beaucoup. De nouvelles espèces ont pu être produites, ce qui avait un impact dynamisant autant sur la faune que sur la flore. Tout ça pour illustrer la manière donc le projet est construit. Il dispose généralement de plusieurs soutiens financiers mais aussi d'une forte composante d'assistance technique justement pour transmettre et consolider les connaissances dans la façon de travailler les terres de manière durable et



agroécologique. Il y a également une composante très importante qui est l'accès aux finances. Nous mettons alors un fort accent sur tout ce qui est accès au microcrédit, pour justement permettre aux populations locales de développer leur mini-entreprise, leur propre base de vie. C'est souvent sous-estimé mais c'est très important. Pour que l'accès aux finances soit possible, il ne suffit pas d'injecter de l'argent, mais il faut vraiment investir dans la professionnalisation de l'écosystème. Ça peut être très dangereux si on garantit l'accès aux finances sans former les gens pour savoir gérer l'argent ou encore négocier les crédits. Avec des intérêts usurpateurs ou autres et sans connaissances, ça peut être très dangereux. C'est l'une de nos priorités alors de travailler avec l'écosystème de la microfinance pour vraiment développer des institutions fiables et saines et afin de répondre à des valeurs communes de sorte que l'accès à la finance puisse se développer de manière durable et que ça ne dégénère pas dès le début. Peut-être un mot aussi sur le Niger. Je suis très fière que le Luxembourg, en tant que petit pays, soit chef de file au Niger dans le domaine de l'eau, un domaine bien évidemment vital, complètement sous-financé. On a pu mobiliser et on a une bonne tradition, un bon encrage local avec LuxDev notre agence de développement. On a pu mobiliser d'autres bailleurs, les Pays-Bas notamment avec qui on vient de signer un accord, et qui nous accordent pas moins de 15 millions pour la gestion, à côté des 34 millions injectés par le Luxembourg. Là aussi, on a mis en place un accès à l'eau potable assez remarquable au cours des dernières années et ça restera notre priorité pour les années à venir. Il s'agit là de l'eau potable pour la population, un service de base indispensable. Il bénéficie également au milieu rural puisqu'on a su mettre en place des processus assez durables en matière d'irrigation qui ne consomment pas trop d'eau donc c'est très important, quand l'eau est rare, d'investir dans des techniques d'irrigation

qui sont durables, et qui vont permettre de tirer un maximum de bénéfices des infrastructures que nous voulons mettre en place. À Dosso également au Niger, un projet fort intéressant dans le domaine agricole, toujours selon le même principe, assistante technique pour la façon de faire, le transfert et le développement de compétences à l'échelle locale avec un accent cette fois-ci, et on a l'a entendu aussi dans les présentations, on accorde également beaucoup d'importance à l'implication des jeunes pour leur créer un avenir et pour qu'ils restent sur place et qu'ils aient une possibilité de se construire dans ce secteur. Un accent est également mis sur les femmes, car tous ces projets ont un minimum de 50% des femmes qui sont bénéficiaires des services offerts et donc c'est un projet aussi qui crée un impact évident sur place et j'en suis convaincue. J'ai pu moi-même échanger avec les personnes directement concernées et sur les techniques agropastorales durables qu'on cherche réellement à promouvoir à travers tous nos projets. Ça va de l'irrigation avec les techniques d'irrigation aux semences en passant par la fertilisation biologique, donc toute la chaîne de gestion durable des terres qu'on cherche à financer par les connaissances techniques mais également par la suite à travers la mise en place des instruments nécessaires pour assurer cet accès aux finances et permettre les démarrages économiques dans une vision de durabilité économique des activités sur place.

Je me permettrai d'enchaîner sur la semaine africaine de la microfinance qui s'est tenue au Burkina Faso à Ouaga, pendant mon séjour là-bas. Cela a été un franc succès et ça a permis de mettre le Burkina Faso à l'honneur et j'étais très heureuse de voir qu'autant de gens se sont déplacés à Ouaga malgré une grande crainte sécuritaire. Les gens croient en ce domaine de la microfinance et veulent soutenir le Burkina Faso dans ses efforts. Là aussi c'était un grand succès, on avait un nombre record de participants et un très grand intérêt des acteurs locaux pour des formations, des échanges de bonnes pratiques, toujours dans cette optique de consolider les connaissances autour des institutions de microfinance pour qu'elles se développent de manière saine. Je tiens vraiment à insister sur cet aspect puisque que ce n'est pas une évidence qu'elles se développent de manière saine et durable. Il faut vraiment être prudent et apporter le professionnalisme nécessaire et avoir une très grande attention sur le choix des bénéficiaires et vérifier qu'ils sont vraiment en compétence pour bien gérer et mettre à profit cet argent puisque sinon, ça peut très vite engendrer des spirales négatives. Dans ce sens aussi, déjà un grand merci à SOS Faim d'avoir organisé cet événement aujourd'hui, c'est

aussi un de nos partenaires forts au Burkina Faso et dans toute la région du Sahel avec le projet Agri+ que vous connaissez très bien. C'est un grand projet, un projet phare. Alors merci, merci de la façon dont tout cela est mis en oeuvre. Vous pouvez bien évidemment compter sur notre soutien. C'est un projet qui a plusieurs axes, avec le crédit et l'accès à la finance, mais à côté de ça aussi, des fonds de garantie, car l'accès aux finances représente un secteur à haut risque donc c'est important pour les acteurs publics de s'engager avec des garanties puisque c'est ça qui fait capoter toutes les constructions. Crédits, fonds de garantie et très important, formations des différents acteurs, qu'ils soient institutionnels ou encore bénéficiaires, donc ça c'est une boucle très importante. J'ai entendu que ce modèle a déjà fait écho au Niger donc il y a un très grand intérêt de déployer Agri+ au Niger et nous, nous sommes partants. En ce moment, on cherche vraiment à mobiliser des fonds et des partenaires, à identifier des partenaires fiables pour déployer toutes ces politiques sur le terrain. En ce sens je voudrais également attirer l'attention sur les travaux en cours au niveau de l'Union européenne pour une taxonomie (ndlr: système de classification des activités économiques durables), à travers un plan d'action européen sur la finance durable. J'estime que c'est très important que le Luxembourg se positionne très fortement, avec sa place financière, en tant que centre de finance durable. Tout ça est beau mais à mon avis, il faut vraiment un cadre européen, un ancrage réglementaire et une définition de ce qu'on entend par investissement durable puisqu'il y a tout de même un grand risque de ne pas être en phase avec ce qu'on met en place sur le terrain et les intentions annoncées. Ces travaux sur la taxonomie sont quelque chose que nous soutenons en tant que pays au niveau de l'Union européenne. Les résultats sont attendus pour 2021 donc je pense que ça sera un pas en avant pour consolider toute cette dynamique qui est en place en faveur d'investissements durables et vraiment durables, pas seulement en apparence.

Pour finir, un sujet qui me tient à coeur et je suis très heureuse de voir que ça a été évoqué par Massa Kone. Vous avez fait un plaidoyer pour la justice et c'est quelque chose qui me tient à coeur. On oublie trop souvent l'objectif de développement durable n°16, parce que toute politique de développement durable sectorielle ne pourra être consolidée que si on se trouve dans un État de droit. Si on n'arrive pas à mettre en place un État de droit et à garantir des droits, tout ce qu'on peut construire autour risque de s'écrouler. C'est vraiment important de l'accentuer, même si c'est un sujet qui est moins passionnant. La justice est trop souvent négligée et pour ma part,

c'est l'une de mes priorités personnelles de mettre davantage l'accent sur la consolidation des droits, donc je suis très heureuse d'entendre tous ces efforts pour consolider le droit coutumier. Sans l'implication des chefs locaux, on ne parvient pas à monter des projets donc il faut cette adhésion, reconnaître ces droits et c'est tout un travail qui est trop souvent minimisé ou oublié donc sachez que pour moi c'est vraiment un sujet de coeur. Je viens du secteur judiciaire donc c'est peut-être la raison pour laquelle il en est ainsi. C'est un point de vue que je partage d'ailleurs avec les collègues néerlandais qui s'investissent beaucoup dans tout ce qui est État de droit et accompagnement de nos États partenaires

dans la construction d'un État de droit. Je peux vous dire que je suis vraiment à l'écoute, à l'écoute des besoins. Les échanges sont très importants afin d'identifier les défis et savoir comment soutenir un État dans un développement sain et durable. En tant que département on est évidemment tributaire de bonnes idées qui marchent et des retours de terrain à propos de ce qui ne marche pas. Je pense que c'est une démarche d'amélioration continue dans laquelle on a besoin de s'engager et cette démarche ne peut que fonctionner dans le dialogue. Vous savez où me trouver et je suis très accessible donc si vous avez des idées par la suite, n'hésitez pas à communiquer et à transmettre vos idées.,,

#### Question du public:

Avez vous déjà pensé avec les membres du gouvernement luxembourgeois à comment mettre en place la Déclaration au Luxembourg ?

#### **Paulette Lenert, Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire**

„Oui. La première approche c'est de lancer l'approche pays qui consiste à nous rallier entre acteurs publics. Pour l'illustrer très concrètement on va travailler de manière plus étroite avec le ministre de l'Environnement et de l'Énergie, puisqu'ils ont à leur disposition le fond climat et énergie qui permet également de faire des investissements dans nos pays cibles et dans d'autres pays en développement. Nous avons le fond de développement donc ce que nous allons faire c'est nous mettre ensemble, pour vraiment chercher à optimiser notre action et agir ensemble pour joindre nos efforts de façon à les rendre plus efficaces. Ce travail se faisait en aparté et chacun avait des projets donc il est important de voir comment, en tant que petit pays, on peut joindre déjà nos efforts de par nos possibilités financières, mais également de joindre nos expertises puisque c'est le Ministère de l'Environnement qui est expert dans tout ce qui est critères environnementaux ou autres. On va donc chercher à collaborer davantage entre nous et c'est un important pas en avant et d'échanger de manière plus régulière et plus constructive avec le secteur. Avec cette approche pays, l'une des idées c'était également de rassembler régulièrement les différents acteurs que nous avons dans un pays donné plutôt que de travailler en bilatéral avec les différents acteurs, c'est créer des moments où on va être tous à table, d'avoir des journées Burkina Faso ou autre, selon les pays et de susciter un échange de retour de terrain pour pouvoir mieux ajuster notre stratégie générale par rapport au pays, puisqu'il y a de nombreux acteurs, qu'ils soient de la société civile, comme les ONG, ou du secteur public, qu'ils travaillent autour d'un même pays, sans qu'ils soient forcément mis en rapport. Ce sont donc là les premiers pas que nous cherchons à mettre en avant.“

#### **Romain Schneider, Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, représenté par Pierre Treinen, directeur du Service d'Économie Rurale (SER)**



„Je vais essayer de rester technique car ce n'est pas mon rôle de tenir des propos politiques mais je peux dire que le Luxembourg, au niveau européen comme national, a toujours défendu un modèle d'agriculture familiale. Naturellement, l'agriculture familiale est fondamentalement différente au Luxembourg qu'un modèle au Burkina Faso, mais c'est à peu près le même concept. On ne veut pas d'agriculture industrielle ou d'une agriculture où les agriculteurs, eux mêmes, n'ont plus rien à dire. De ce fait, il s'est développé au Luxembourg, une agriculture toujours liée au sol. On a une densité d'élevage qui n'est pas très élevée, on a des pâturages et de fait, on produit du lait. La production de lait est supérieure à la consommation nationale, donc naturellement, on exporte du lait vers l'Europe et surtout vers la région frontalière avec l'Allemagne, notamment dans une grande coopérative située à une cinquantaine de kilomètres après la frontière luxembourgeoise. Je peux dire qu'on est en train de réformer la PAC et il y a un document qui a été distribué qui contient bon nombre

d'éléments sujets à discussion à propos de cette PAC. Nous souhaitons être moins dépendant des importations de protéines par exemple et c'est un très grand sujet. On veut aussi accentuer le lien entre l'agriculture et le sol des régions.

**„On souhaite avoir une agriculture qui met un accent positif sur les régions rurales.“**

Tous ces éléments devront être intégrés dans la PAC de l'avenir. Sur ces dossiers là, il y a une très bonne dynamique et je suis confiant pour la bonne tenue de ces réformes. Au niveau national aussi, vous l'avez sûrement entendu aussi, nous avons un plan d'action pour développer l'agroécologie et l'agriculture biologique. Nous avons pour objectif en 2025 d'avoir un ratio d'agriculture biologique de 20%. L'objectif pour l'année 2050, et ça peut paraître ambitieux, mais c'est de produire bio à 100%.

#### Question du public:

En Afrique de l'ouest, une initiative est née, avec l'appui de certaines ONG, pour défendre la production locale de lait. On constate néanmoins que celle-ci est menacée par les politiques tarifaires de l'Union européenne qui exigent des taxes de plus en plus basses et qui finiront par mettre en danger la filière laitière d'Afrique de l'ouest. Dans ce contexte, peut-on compter sur le Luxembourg pour soutenir cette initiative ?

#### **Pierre Treinen, directeur du Service d'Économie Rurale (SER)**

„Comme l'a rappelé la ministre, beaucoup a déjà été entrepris dans ce sens au Luxembourg. Pourtant, il est nécessaire de dire que les décisions sont prises à l'échelle européenne. Les questions de commerce extérieur n'entrent pas directement dans les compétences du ministre de l'agriculture. Au niveau de la production, on a aboli les quotas laitiers en 2015 et il semble illusoire de les réintroduire politiquement. Il faut aussi dire que le volume de lait exporté sur le marché mondial par rapport à la production globale c'est plus ou moins 10%. Donc ce n'est pas tout le lait produit en Europe qui est exporté sur le marché mondial. Je ne dis pas que ça résout votre problème mais la plus grande partie des exportations ne sont pas à destination des pays d'Afrique de l'ouest. C'est un point de vue personnel, mais je me permets de le dire, je suis d'accord avec ce qu'a dit Monsieur Jean Feyder en proposant que les pays d'Afrique puissent faire la même chose que l'Europe après la seconde guerre mondiale et de créer un marché commun qui se protège de l'extérieur pour se développer. Ce sont des propos que notre délégation a même déjà tenu au Conseil des ministres de l'agriculture. Il y a d'autres aspects qu'il faut aussi prendre en compte et c'est notamment l'accord de Paris pour contrer le changement climatique. Cela va aussi nous amener à repenser le mode de production. Nous avons désormais des obligations quant aux réductions des émissions de gaz à effet de serre et au Luxembourg, la production laitière est le premier contributeur aux émissions de ces gaz du secteur agricole luxembourgeois. Il faudra donc continuer à être compétitif tout en prenant en compte ces aspects là.“

**Rekia Siwa, productrice et transformatrice de lait au Niger:** „Ce n'est pas le lait qui nous menace tant mais plutôt la poudre de lait, dit „lait réengraissé“, beaucoup moins chère que le lait traditionnel. D'ailleurs, ce produit menace aussi les productions européennes.“

**Frank Adams:** „Avant de revenir sur la question des semences j'aimerais faire part d'un chiffre, qui montre à quel point l'agriculture au Luxembourg est bénéficiaire des productions européennes. Ce chiffre, c'est 2% (2 à 5% selon les sources). 2% des légumes vendus au Luxembourg sont issus de la production locale. Dans ce contexte, il est évident qu'il y a un gros manque dans ce domaine et que nous sommes dépendants des productions des pays partenaires, notamment des pays européens.

Pour revenir sur la question des semences, il faut savoir que les semences dites paysannes, notamment par leur manque d'homogénéité, ne sont pas homologuées. Il est d'usage, et je ne veux pas rentrer dans la polémique à ce sujet, d'utiliser des semences homologuées, qu'on peut facilement reproduire et qui sont dites „homogènes“. Il nous faudrait donc créer un système semencier parallèle, avec une base juridique. Il faut savoir qu'un règlement a été introduit et que les semences dites formelles y ont leur place. On devrait considérer les semences paysannes informelles comme un véritable atout, qui va dans le sens de la diversité.“

## Conclusions

**Raymond Weber**, président de **SOS Faim**

„La matinée fut consacrée à la présentation du processus de « fabrication » de la Déclaration des Nations unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales, ainsi que de ses 28 articles. Comme Pascal Erard (CFSI) nous en a fait, en début d'après-midi, une excellente synthèse, je n'ai pas besoin d'y revenir en détail. Permettez-moi cependant de souligner l'un ou l'autre aspect qui m'ont plus particulièrement marqué :

- cette Déclaration contient des aspects novateurs et progressistes indéniables, malgré la « moulinette » de la négociation inter-gouvernementale qui a affaibli le texte original de la Via Campesina, sans accepter cependant des compromissions qui auraient été inacceptables pour les paysans-auteurs ;
- nous disposons maintenant d'un texte fort qui, non seulement reconnaît, officiellement et au niveau mondial, la dignité des paysan.ne.s, mais qui, en ajoutant à des droits déjà existants dans d'autres textes et contextes, des droits nouveaux, intègre les droits des paysans dans le contexte de l'indivisibilité et de l'universalité des droits humains, leur conférant ainsi une légitimité certaine ;
- cette légitimité se trouve renforcée par l'approche *bottom-up* adoptée pour la rédaction et la négociation du texte de Déclaration, approche qui fut complétée par un *empowerment* et une capacitation systématiques des acteurs concernés tout au long des 17 ans de travail ;
- sur le modèle de la Déclaration des peuples autochtones (septembre 2007), la DDP privilégie une approche fondée sur les droits humains collectifs, faisant des paysan.ne.s des sujets de droits qui non seulement peuvent ainsi reprendre le contrôle de leur existence et de leurs outils de travail, mais deviennent aussi « capables » (dans le sens d'Amartha Sen) de « dévulnérabilisation » (cfr mes propos introductifs) et de résilience ;
- grâce à la DDP, quelque 3 milliards de paysan.ne.s se trouvent désormais reconnus juridiquement et protégés, grâce à des droits tels que : droit à la terre et aux autres ressources naturelles, droit aux semences et accès aux moyens de production nécessaires, droit à un revenu et à des moyens de subsistance décents, droit à l'alimentation et à la souveraineté alimentaire, droit à la sécurité sociale, droit à la participation (droit



- particulièrement important pour les femmes et pour les jeunes !) ;
- il convient de relever aussi que la DDP ne contient pas seulement des droits pour les paysan.ne.s, mais aussi des obligations pour les États, qui doivent désormais pleinement assumer leur rôle de respecter, de protéger et de réaliser ces droits ;
- cette Déclaration entraîne – j'en suis convaincu – un changement de paradigme, puisque, au-delà des aspects juridiques, elle implique une autre vision de la société et une relation réaffirmée à la terre et à l'environnement, notamment par le droit à la souveraineté alimentaire et la référence claire à l'agroécologie. En découle la vision d'un autre écosystème, sur la base de l'agriculture familiale et paysanne, impliquant, outre un souci permanent de développement durable, la participation de tous et des processus démocratiques réinventés. Tout comme la DDP demande un autre développement, au-delà des logiques néo-libérales et d'une mondialisation non-maîtrisée, avec une lutte renforcée contre la faim dans le monde, mais aussi contre les inégalités croissantes ;
- enfin, l'un des grands thèmes de la politique européenne est celui de la cohérence des politiques. L'Union européenne ne peut désormais plus éviter d'être interrogée sur la cohérence des politiques entre cette Déclaration sur les droits des paysan.ne.s d'une part, et la PAC et les relations avec les pays ACP d'autre part. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il ne semble pas y avoir

la moindre cohérence entre la DDP et les APE que l'UE a imposés aux pays ACP.

L'après-midi de la journée du 15 novembre était consacrée aux grands défis posés par les acquis de la Déclaration et par la mise en œuvre de la DDP. Elle était marquée, notamment, par les interventions du Sud (Maïmarama Haman Bello, de l'APÉSS, Cameroun ; Ibrahim Diori, d'Alternatives Espace Citoyen du Niger ; Ronaldo Galeano, du CUC, Guatemala ; Massa Koné, de la CGLTE de l'Afrique de l'Ouest, Mali), par l'intervention d'un grand « témoin » de cette Déclaration, à savoir l'Ambassadeur Jean Feyder (qui, pendant son mandat à Genève, a su jouer un rôle important de médiateur à un moment crucial du processus de négociation), ainsi que par le discours de Mme Paulette Lenert, Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire du Luxembourg qui, à partir de ses récentes missions au Niger et au Burkina Faso, a développé comment l'approche par pays développée actuellement par le Luxembourg pourrait servir aussi la mise en œuvre de la DDP.

La mise en œuvre de la DDP, un peu comme la mise en œuvre des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD), doit concerner tout le monde, au Sud comme au Nord, société civile et pouvoirs publics, aux niveaux mondial, régional et national.

Quelques documents, comme l'excellente publication du CETIM (La Déclaration de l'ONU sur les droits des paysan.ne.s : outil de lutte pour un avenir commun), tout comme les 19 Recommandations de l'Académie de droit international humanitaire et de droits humains de Genève, ou encore certains documents de la FIAN, tracent des pistes intéressantes qu'il faudra approfondir et développer dans les mois qui viennent, afin de mieux faire connaître cette Déclaration et de garantir la pleine effectivité des droits qui y figurent, en créant, chaque fois que c'est possible, des synergies multi-acteurs. On ne peut ici que citer quelques-unes des idées avancées :

- traduction de la Déclaration dans d'autres langues que les 6 langues officielles de l'ONU ;
- large diffusion de la DDP, dans les milieux paysans et au-delà ;
- mise en place, notamment dans le système des Nations unies, de mécanismes de suivi (avec, par exemple, la mise en place d'un Rapporteur spécial) et de veille autour de la Déclaration ;
- voir comment on peut éventuellement transformer cette Déclaration en un texte juridiquement plus contraignant (Convention ou Pacte) ;
- veiller à ce que les pays européens, au-delà du Portugal et du Luxembourg, s'approprient cette Déclaration ;

- intégration, chaque fois que c'est possible, de certains articles de la DDP dans les législations nationales ;
- sensibilisation et formation à la Déclaration, par exemple, dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté mondiale (en y développant du matériel didactique) et de « campagnes » au niveau régional et national (en « utilisant » par exemple des instruments artistiques et culturels). L'action de la société civile en Suisse semble être exemplaire en ce domaine (avec la mise en place des « Amis de la Déclaration ») ;

**„Pour le Luxembourg, il s'agira d'impliquer la société civile au-delà du cercle des ONGD organisatrices de cette journée, d'intégrer la plateforme Meng Landwirtschaft, ainsi que les milieux paysans du Luxembourg et de stimuler le gouvernement du Luxembourg (et notamment le Ministère de la Coopération et de l'Action humanitaire, ainsi que le Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural) de traduire en actes concrets la signature, par le Luxembourg, de cette Déclaration.“**

Une « Alliance » entre acteurs publics, privés et associatifs serait à envisager.“

LES ORGANISATEURS REMERCIENT CHALEUREUSEMENT L'ENSEMBLE DES CONTRIBUTEURS AYANT PARTICIPÉ AU BON DÉROULEMENT DE CETTE JOURNÉE ET PLUS PARTICULIÈREMENT:

**Raymond Weber, Jean Feyder, Henry Saragih** (par vidéo), **Geneviève Savigny, Melik Özden, Astrid Bouchedor, Massa Kone, Christophe Golay, Frank Adams, Maïrama Bello, Ibrahim Diori, Ronaldo Galeano, Paulette Lenert, Pierre Treinen**

pour leur participation au séminaire

**Pascal Erard, Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI)**

pour sa synthèse de la matinée

**Marie-Thérèse Biwer-Oberweis, Chambre des salariés (CSL)**

pour la location de la salle et la logistique lors de l'événement

**Laura Gil Besada**

pour la retranscription et la traduction de l'intervention de Ronaldo Galeano

**Michèle Perrin-Taillat et Colin Robertson**

pour leur travail de relecture

**Alexandre Mortelette**

pour son travail remarquable quant à la préparation du séminaire, son déroulement et la réalisation de ce dossier.

Avec la collaboration de



**SEED**  
Som fir d'Erhalen an d'Entwécklung vun der Diversitéit

Avec le soutien de la Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire du Ministère des Affaires Étrangères et Européennes.  
Les opinions représentées dans la présente publication n'engagent que leurs auteurs.



**LUXEMBOURG**  
AID & DEVELOPMENT

MAI 2020

La Déclaration est disponible à cette adresse: <https://digitallibrary.un.org/record/1650694#record-files-collapse-header>

[sosfaim.lu](http://sosfaim.lu)

[astm.lu](http://astm.lu)

[fdh.lu](http://fdh.lu)

[cercle.lu](http://cercle.lu)



frères des hommes  
CONSTRUISONS ENSEMBLE  
UN MONDE PLUS JUSTE









# MERCI

